

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME I

Affaires culturelles.

ARTS ET LETTRES

Par M. Jean de BAGNEUX,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Jacques Bordeneuve, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, secrétaires ; Jean de Bagnoux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Florian Bruyas, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Jean Filippi, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Jacques Pelletier, Hector Peschaud, Gustave Philippon, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, MM. René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 1), 2088 et in-8° 567.

Sénat : 24 et 25 (tomes I, II et III, annexe 1) (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Introduction	5
II. — Le passé	7
A. — <i>Enrichissement du patrimoine artistique</i>	7
1. — Bureau des fouilles et antiquités	7
2. — Achat d'œuvres d'art anciennes	11
B. — <i>Inventaire général</i>	11
C. — <i>Restauration et conservation du patrimoine</i>	12
1. — Archives de France	12
2. — Monuments historiques	13
a) Monuments et sites classés.....	13
b) Versailles	13
c) Grands monuments nationaux	14
III. — Communication	15
A. — <i>Action directe</i>	15
1. — Enseignement	15
a) Enseignement musical	16
b) Beaux-Arts	19
c) Ensemble artistique du rond-point de la Défense....	22
d) Les étudiants — Aide financière	23
2. — Musées et expositions	25
a) Musées	25
b) Expositions et grandes manifestations artistiques...	42
3. — Livre	45
B. — <i>Action indirecte</i>	45
1. — Les formes classiques.....	45
a) Le théâtre dramatique.....	45
b) La musique.....	53
c) Le théâtre lyrique	54
d) La danse	61

	Pages.
2. — Les formes complexes et nouvelles	61
a) Le cinéma	61
b) Les maisons de la culture	61
c) Radiodiffusion et télévision	65
IV. — La création artistique	66
A. — <i>L'intervention directe. — Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais, de la Savonnerie et de Sèvres.</i>	66
B. — <i>Interventions indirectes</i>	67
1. — Le prestige	67
2. — Achats et commandes	67
C. — <i>Architecture</i>	72
D. — <i>Aide aux artistes</i>	73
1. — <i>Assistance culturelle pour les artistes des arts graphiques et plastiques</i>	73
2. — <i>Caisse nationale des lettres</i>	74
Conclusions	75

I. — INTRODUCTION

La grandeur des Nations, ce qui les place dans l'histoire et fait que leur rayonnement, leur influence, persiste à travers les siècles et continue souvent après leur disparition totale à les maintenir toujours vivantes et très présentes, c'est bien leur culture.

Evidemment, cette culture a été liée à la politique, à l'économie, sans en avoir été tributaire, car en y étant associée, elle a influé sur la destinée des peuples. Quand se sont écroulés les empires, le reste disparaît, tombe dans l'oubli, s'inscrit dans l'histoire comme une épitaphe sur une tombe ; seule la culture demeure et survit.

C'est pourquoi, il faut féliciter le Gouvernement d'avoir créé ce Ministère des Affaires culturelles qui, à notre avis, est celui dont le rôle devrait être le plus important, dont l'action est la plus étendue et prépondérante. C'est sur notre culture, donc sur l'action de ce ministère que dans quelques siècles on jugera notre temps. Et s'il est un pays qui, au cours du dernier millénaire a rayonné par l'éclat de sa culture, c'est bien la France. En est-il de même aujourd'hui ? Sa place prépondérante lui est disputée par des Nations aux moyens puissants et pourtant avec quelle soif les peuples se tournent-ils encore vers nous ? Il ne faudrait pas que ce soit uniquement pour ce que notre pays a représenté dans le passé mais pour ce qu'il peut apporter encore d'enrichissant, avec son génie propre, son ardente jeunesse, son esprit de recherche.

C'est pourquoi, nous souhaiterions que ce budget des Affaires culturelles soit un des plus richement dotés. Or, il ne représente que 0,35 % du total du budget de la France qui est, à cet égard, à l'avant-dernier rang des pays européens. La culture en soi n'est sans doute pas affaire d'argent — on ne crée pas des génies ou des artistes à force de milliards — mais son développement nécessite un ensemble d'entreprises et d'actions onéreuses.

Malgré l'augmentation de crédits signalés plus loin, nous ne pensons pas que le Ministre ait les moyens d'appliquer sa politique et de réaliser ses vues. Malgré les efforts de ses éminents collaborateurs, l'insuffisance des crédits ne permettra pas de mener

la grande politique culturelle que souhaite certainement le Ministre et qu'avec lui nous voudrions pour la France.

Comme lui, nous souhaitons développer chez tous les Français le goût de la culture. Au moment où le taux de scolarisation est très élevé, où le niveau d'instruction s'améliore chaque jour, il est indispensable que tous les citoyens puissent tirer le bénéfice de cette instruction générale qui serait incomplète s'ils n'étaient initiés à la culture, à tout ce qu'elle apporte d'enrichissant. Elle développe nos facultés d'imagination, de sensibilité en suscitant la passion du beau et du savoir, en élevant notre esprit et en nous permettant de nous évader du cadre étroit où nous ont enfermé des études parfois mal conçues et surtout la spécialisation professionnelle.

La culture, vie de la sensibilité, a évidemment pour base le travail et l'étude nous étudierons cet aspect des choses dans le chapitre de l'action *directe*. Ce que nous appellerons actions *indirectes* permet à tous de l'acquérir et surtout de la développer tout au long de l'existence. Elle s'enrichit en nous par l'apport continu des manifestations auxquelles nous participons tant comme acteurs que comme auditeurs ou spectateurs, à condition toutefois que notre désir de connaître soit éveillé et que nous soyons en état de réceptivité.

II. — LE PASSE

A. — Enrichissement du patrimoine artistique.

1. — BUREAU DES FOUILLES ET ANTIQUITÉS

Le Bureau des Fouilles et Antiquités est un des moyens d'action essentiels de l'Etat pour enrichir son patrimoine artistique.

Fouilles.

Le Bureau des Fouilles revêt une importance accrue non seulement parce que les actions qu'il conduit permettent à la Nation d'enrichir son capital artistique, mais aussi parce qu'il est indispensable de surveiller, de diriger efficacement le travail des équipes de chercheurs de plus en plus nombreux, souvent pleins de bonne volonté et de zèle, mais dont l'ignorance et l'incapacité risquent de causer des pertes irréparables aux monuments, aux objets qu'ils mettent au jour. C'est avec satisfaction que la Commission voit à l'article 31-03 la création de postes d'assistants et d'agents techniques qui aideront les directeurs des circonscriptions et resteront en liaison avec les Services de l'Etat et les Sociétés d'archéologie.

Les crédits de personnel affectés au Bureau des Fouilles sont inscrits au chapitre 31-03, 31-04, 34-03 et s'élèvent à 931.769 F contre 619.407 F en 1966. La mesure nouvelle 01-1-02 se monte à 885.533 F.

Au chapitre 34-04 sont inscrits 58.900 F (45.700 pour le matériel). 1.572.125 F (soit une augmentation de 163.000) figurent au chapitre 43-02, au titre des interventions.

Le chapitre 56-01 est en diminution du fait de la suppression de 350.000 F prévus en 1966 pour la construction d'un bâtiment en voie d'achèvement et destiné aux recherches archéologiques sous-marines. Nous nous réjouissons de la mesure nouvelle 01-7-59 de 163.000 F qui permettra de faire face à l'importance croissante des fouilles sous-marines et plus particulièrement des recherches sub-aquatiques. Votre Commission approuve l'action du Ministère

en ce domaine ; au moment où les plongées sous-marines se font de plus en plus nombreuses, l'Etat doit se préoccuper de la sauvegarde des objets découverts et éviter qu'ils ne soient détériorés, volés ou livrés à des spéculations commerciales.

Au titre des équipements (chap. 56-01), les fouilles et antiquités bénéficient de 2.908.000 d'autorisations de programme contre 3.050.000 en 1966.

Liste des fouilles entreprises et prévues pour 1967.

La recherche archéologique poursuit un effort soutenu dans les domaines des antiquités préhistoriques et historiques, en même temps qu'elle fait face à l'exploitation scientifique rapide des gisements menacés de destruction et des découvertes fortuites.

Antiquités préhistoriques.

Les principales opérations ont porté sur :

1. *Région parisienne.* — Le site archéologique de Pincevent (Seine-et-Marne) dont l'équipement peut être considéré comme terminé, alors que le gisement se confirme dans sa richesse scientifique.
2. *Bretagne.* — Le cairn de Barnenez, le dolmen de Goëren et le tumulus de l'Île Cairn.
3. *Midi-Pyrénées.* — La protection de la grotte ornée de Montespan (Haute-Garonne).
4. *Languedoc-Roussillon.* — La consolidation et la poursuite des fouilles du Caune de l'Arago et de Lunel.
5. *Provence-Côte d'Azur-Corse.* — Les importants gisements de Saint-Estève-Janson et de la station de La Couronne, les grottes du Lazaret et du Vallonet, le site de Levie.

Antiquités historiques.

Les opérations les plus marquantes ont porté sur :

1. *Nord.* — Le site archéologique de Bavay.
2. *Région parisienne.* — L'aménagement, les consolidations et les fouilles de Genainville et de Châteaubleau.
3. *Centre.* — Les sites archéologiques de Bourges, Pouillé-Thésée, Saint-Marcel et Chartres.

4. *Poitou-Charentes*. — Les gisements de Chassenon et de Venduvre-du-Poitou.
5. *Champagne-Ardenne*s. — Le site d'Andilly-en-Bassigny.
6. *Lorraine*. — Les travaux de recherches et de consolidations de Boucheporn et de l'amphithéâtre de Grand.
7. *Alsace*. — Les sites archéologiques de Sarre-Union et Saverne.
8. *Franche-Comté*. — Les gisements de Mandeuve et Villards-d'Héria.
9. *Bourgogne*. — Les chantiers d'Escolives, d'Alésia, des Bolards et du gisement des sources de la Seine.
10. *Auvergne*. — Les fouilles de Lezoux.
11. *Aquitaine*. — Les sites archéologiques de Saint-Seurin, Baratede-Vin et Saint-Avit-Seigneur (Dordogne).
12. *Midi-Pyrénées*. — La poursuite des recherches de la Gaurfresenque.
13. *Languedoc-Roussillon*. — Les sites archéologiques de Pézenas et Nissan-lez-Ensérune.
14. *Rhône-Alpes*. — Les chantiers de l'amphithéâtre des trois gaules à Lyon, de Saint-Romain-en-Gal, de Vienne et du théâtre d'Alba.
15. *Provence-Côte d'Azur - Corse*. — Vaison-la-Romaine et le Chastelard-du-Lardier, les gisements archéologiques de Trinquetaille, Olbia, Aléria, Mariana.

Parallèlement à cette action, il convient de citer la poursuite de fouilles de sauvetage, notamment des gorges du Verdon, du parvis de Notre-Dame à Paris et de diverses mosaïques découvertes sur le territoire national, en particulier à Vienne, Ouzouer-sur-Tresée, Colmier-le-Bas, Hillère, Saint-Romain-en-Gal, Vaison-la-Romaine et Loupian.

L'année 1966 a vu s'achever d'importants investissements commencés en 1963, tant en aménagements de chantier : Orgnac-l'Aven, Lazaret, Périgueux-Vesone, Pincevent, Aulnizeux, Saint-Benoît, Le Blot, à Cerzat, Le Mas-d'Azil, la grotte de Montespan, La Beaume-de-Montelus, Saint-Privat, la grotte du Rendez-vous de chasse de Matelles, Roanne-Villerest, la grotte du Moustier-Sainte-Marie, la

grotte du Peyrards, Mont-Bouis, Alésia, Les Bolards, Essarols, Vienne... qu'en installation de dépôts de fouilles et centres de documentation archéologiques : Brive-la-Gaillarde, le Blot, à Cerzat, Roanne-Villerest, Orgnac-l'Aven, Pincevent, Nice-Lazaret, Roquebrune, Vallonet, La Couronne, Rennes, Genainville, Bavay, Reims, La Gaufresenque, Montferrand, La Vilasse, le fort Saint-Jean, Draguignan.

Par ailleurs, des découvertes spectaculaires ont eu lieu à Terra-Amata, à Nice (civilisations d'au moins 400.000 ans), à Vienne (ensemble de mosaïques), à Roaix, en Vaucluse (hypogée gallo-romain).

L'année dernière, le rapporteur de la Commission exprimait le vœu qu'une large communication soit faite des résultats de toutes les activités du Ministère des Affaires culturelles.

En ce qui concerne les fouilles, l'effort de diffusion accompli par le Ministère est le suivant :

Les fouilles archéologiques, autorisées par le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, après avis du Conseil supérieur de la Recherche archéologique, qu'elles soient subventionnées ou non, donnent lieu à la production d'un rapport scientifique examiné, en temps opportun, par le Conseil supérieur de la Recherche archéologique. Ces rapports, qui sont souvent fractionnaires, ne peuvent être publiés par le Bureau des Fouilles et Antiquités, en raison de leur caractère confidentiel et du fait qu'ils sont la propriété scientifique de leur auteur.

Toutefois, avec leur autorisation expresse et, la plupart du temps, à leur propre demande, la publication des résultats des recherches est effectuée :

- soit par les soins de la revue *Gallia*, organe du Comité technique de la Recherche archéologique en France près le Centre national de la Recherche scientifique, créée en 1943 en vertu de la loi du 27 septembre 1941, validée par ordonnance n° 45-2092 du 13 septembre 1945, portant réglementation des fouilles archéologiques, et en application de l'article 8 du décret n° 45-2098 du 13 septembre 1945 ;
- soit par des bulletins spécialisés édités par des sociétés savantes, l'Institut de paléontologie humaine et les bulletins spécialisés des universités.

Il convient de noter, cependant, que les autorisations de fouilles archéologiques ne sont accordées que lorsqu'il a été indiqué, sur les formulaires que remplissent les intéressés, le nom de la revue dans laquelle seront publiés les résultats de leurs investigations.

2. — ACHAT D'ŒUVRES D'ART ANCIENNES

Les guerres, les calamités exerçant leurs ravages, le temps faisant son œuvre, amènent la disparition de nombre d'objets faisant partie, non seulement de notre patrimoine artistique et historique national, mais d'intérêt mondial pour l'étude des anciennes civilisations ; il est indispensable que l'Etat puisse, quand l'occasion s'en présente, acquérir les objets et les œuvres d'art dont la qualité exceptionnelle mérite leur entrée dans nos musées nationaux. Il doit aussi acquérir des objets pouvant compléter des collections existantes ou intéressantes par leur importance didactique.

Nous enregistrons avec plaisir une augmentation très importante de 1.278.000 F (chap. 03-7-71) sur les crédits de l'année dernière. Et cela d'autant plus que, lors de l'examen du budget pour 1966, la Commission avait dû déplorer que le crédit de 350.000 F inscrit au chapitre 43-22 fut seulement reconduit. Ainsi, pour 1967, le Gouvernement disposera de 1.628.000 F. Mais nous pensons qu'étant donné les prix atteints par les œuvres d'art, cette somme est encore très insuffisante, même pour acquérir une seule œuvre de premier ordre. L'Etat ne pouvant faire face à tant d'obligations devrait, comme nombre de pays, encourager le mécénat, ce qui n'est pas le cas jusqu'à ce jour. Le rapport dont M. Pomey, Maître des Requêtes, a été chargé à ce propos, vient d'être publié par la Documentation française. Nous espérons qu'il permettra au Gouvernement d'élaborer et de proposer des mesures efficaces en un domaine qui tient beaucoup à cœur à votre Commission.

B. — Inventaire général.

Une des initiatives les plus heureuses du Ministère des Affaires culturelles a été la décision de réaliser l'inventaire général de nos richesses artistiques.

Les crédits prévus pour cette œuvre sont inscrits à différents chapitres concernant l'administration centrale (surtout personnel et matériel). Une mesure nouvelle importante (01-1-03 + 557.455 F) est proposée pour tenir compte de l'incidence financière des deux nouvelles commissions régionales (Aquitaine et Bourgogne) ; pour permettre aussi le renforcement des moyens des commissions régionales existantes (Alsace, Bretagne, Languedoc, Roussillon, Lorraine) et ceux du secrétariat général : 10 agents contractuels seront recrutés.

Les crédits d'équipement prévus pour l'inventaire général sont de 92.000 F, en très faible augmentation par rapport à l'année dernière (90.000 F).

Il s'agit d'une œuvre de longue haleine ; il faudrait bien l'accélérer, sans avoir à demander une trop lourde participation financière aux départements intéressés. Il ne faudrait pas que la carence de certains conseils généraux retardât ou empêchât la réalisation de ce travail.

C. — Restauration et conservation du patrimoine.

1. — ARCHIVES DE FRANCE

Les augmentations des postes budgétaires des archives de France sont justifiées par l'accroissement du rythme des versements dû :

1° A l'inflation du papier dans l'administration moderne. Une moyenne de 250 tonnes de documents sont versées chaque année par les administrations aux archives nationales et départementales ;

2° A l'afflux des archives d'un grand intérêt historique provenant des territoires d'Outre-Mer (environ 1.000 tonnes) qui seront déposées au dépôt annexe des archives nationales à Aix-en-Provence, inauguré le 6 octobre 1966 ;

3° A l'augmentation des demandes de renseignements émanant essentiellement des milieux universitaires (70 %). Les méthodes de la recherche moderne obligent à l'étude des documents, non seulement l'historien, mais le sociologue, l'économiste, le juriste. Il s'agit souvent de documents récents. Un classement rapide est indispensable.

Les crédits de personnel s'inscrivent aux chapitres 31-11, 31-12, 34-11 pour une somme de 8.335.263 F, en augmentation de 662.247 F. Vingt-trois emplois nouveaux seront créés.

Nous nous réjouissons de voir augmentées les subventions d'équipement aux Archives départementales (chap. 67-10) qui sont passées de 2.750.000 F à 3.950.000 F.

Les crédits de paiement ont été également considérablement augmentés, passant de 1.300.000 F à 3 millions de francs.

Enfin, les archives ne sont plus désormais uniquement constituées de papier ou parchemin. Les documents audio-visuels sont eux aussi d'un grand intérêt. Il serait urgent de s'en préoccuper mais rien n'est prévu pour leur classement ni pour leur hébergement.

2. — MONUMENTS HISTORIQUES

a) *Monuments et sites classés.*

Notre collègue M. Cornu traite ce chapitre en qualité de rapporteur pour avis de notre Commission. Nous tenons cependant à signaler que, malgré une augmentation de 5 millions, la somme consacrée aux monuments historiques pour leur conservation, leur entretien, reste dérisoire en comparaison des immenses besoins dus aux ravages du temps. La modicité des crédits dont dispose le Ministère des Affaires Culturelles ne lui ont pas permis d'effectuer à temps les travaux de conservation nécessaires.

Si nous sommes heureux d'assister au ravalement des grands édifices parisiens, à la réalisation de la loi-programme, si nous avons l'espoir de voir une nouvelle loi-programme s'appliquer à de nouveaux monuments, nous redoutons que, faute de moyens, le Gouvernement concentre son effort sur la seule sauvegarde de quelques monuments prestigieux et n'abandonne à une ruine certaine quantité de petits édifices qui sont l'orgueil, l'agrément et le charme de nos villes et de nos campagnes.

b) *Versailles.*

Nous sommes heureux de constater, au chapitre 35-34, que le domaine de Versailles bénéficie de 230.000 F de mesures nouvelles, ce qui porte à 3.340.000 F le total des sommes qui lui sont consacrées.

Nous devons féliciter le Ministère des Affaires Culturelles de la restauration du Grand Trianon. Il s'agit d'une œuvre considérable qui fait honneur à notre pays.

c) *Grands monuments nationaux.*

Au chapitre 56-36 les autorisations de programme sont de 19.100.000 F contre 15.500.000 F l'année dernière, et répartis de la manière suivante :

Invalides	3.400.000 F.
Vincennes	1.600.000 F.
Chambord	2.500.000 F.
Reims	1.500.000 F.
Fontainebleau	3.000.000 F.
Cour Carrée du Louvre et Pavillon de Flore	7.100.000 F.

III. — COMMUNICATION

A. — Action directe.

1. — ENSEIGNEMENT

De plus en plus, le niveau de vie s'élevant, l'éducation, le savoir n'étant plus désormais l'apanage d'une classe sociale ou d'une élite, il est nécessaire de diffuser l'enseignement artistique afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier. Il est indispensable que dans la connaissance et la pratique des arts, l'homme moderne, trop souvent esclave de la machine ou de la technique, puisse se libérer et retrouver dans l'expression artistique toute sa grandeur, sa liberté, son génie créateur et par là affirmer sa personnalité.

Le Ministère des Affaires culturelles a parfaitement conscience de ces problèmes et pense que certaines formules doivent être renouvelées. Cependant, dans ce domaine, une collaboration étroite s'impose avec le Ministère de l'Education nationale au moment surtout, où très heureusement le baccalauréat va comporter une option artistique.

C'est dès le début de leur formation que les enfants devraient recevoir cette éducation du goût, c'est dès ce moment qu'il faut leur apprendre à discerner et à aimer ce qui est beau.

Nous espérons que les deux Ministères de l'Education nationale et des Affaires culturelles collaboreront très étroitement pour définir et organiser un enseignement complet. Premier témoignage de cette collaboration, une commission interministérielle a été instituée en 1964, dont les conclusions sont à l'étude et posent les problèmes de la *formation des maîtres spécialisés et de ceux qui ont la charge de l'enseignement général.*

C'est surtout l'esprit qu'il faut modifier : l'enseignement artistique, considéré souvent comme futile, est actuellement sacrifié aux autres disciplines. C'est un enseignement difficile qui n'est pas

seulement livresque et doit s'adapter à la sensibilité, à l'intelligence, au don de réceptivité de chacun. L'aptitude est souvent innée chez nombre d'enfants dont les dessins, les compositions peuvent atteindre, dans leur naïveté et leur maladresse, à la perfection. Très naturellement, livrés à leur inspiration, ils expriment leurs sentiments et leur vision du monde. Trop souvent ces dons sont gâchés par un enseignement trop étroit qui étouffe la personnalité en l'enfermant dans un conformisme qui méconnaît systématiquement les nouvelles formes d'art.

Il faut surtout rendre la masse des citoyens sensible à la beauté, il faut que, dès sa jeunesse, l'homme en cherche et en acquière le sens profond. Le but poursuivi, s'il est de former des artistes dans tous les ordres esthétiques, est surtout de permettre au plus grand nombre de comprendre et d'aimer peinture, sculpture, musique, et d'avoir faim d'elles, non de n'importe quelle peinture, de n'importe quelle musique — car la foule va trop souvent vers la facilité — mais des grandes œuvres anciennes et de celles de notre époque si passionnante dans ses continuel et rapides changements.

C'est bien là la pensée du Ministre des Affaires culturelles et c'est très spécialement sur l'enseignement musical que cette année il porte son effort.

a) *L'enseignement musical.*

Si, les années passées, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, les rapporteurs se plaignaient à juste titre du peu de crédits affectés à l'enseignement musical, cette année, nous pouvons être satisfaits. Le budget de fonctionnement de l'enseignement musical est doublé.

Le Sénat sera sans doute intéressé par les explications que votre Commission des Affaires culturelles a recueillies sur ce problème.

Actuellement l'enseignement musical en province est assuré :

1° Au niveau supérieur par le Conservatoire national supérieur de Musique de Paris (1.000 élèves) ;

2° Par 48 écoles municipales subventionnées et contrôlées par l'Etat qui portent le nom d'écoles nationales ou de conservatoires régionaux. Ces établissements comptent environ 28.000 élèves ;

3° Par des écoles municipales non subventionnées par l'Etat (environ 200) et qui ne subissent aucun contrôle.

Le plan de réforme établi pour 1966 devra se poursuivre en 1967 et les années suivantes. Ce plan comporte les mesures suivantes :

— *Institution d'un cycle d'études de perfectionnement* (décret et arrêté ministériel du 1^{er} avril 1966) au Conservatoire national supérieur de Musique de Paris. Ce cycle est ouvert sur concours aux premiers prix de cet établissement et limité pour l'instant aux trois disciplines suivantes : piano, violon, direction d'orchestre. Ce cycle sera ultérieurement étendu à d'autres disciplines. Le but en est de permettre de développer chez les musiciens les plus doués les qualités exceptionnelles nécessaires aux grands solistes et chefs d'orchestre internationaux.

— *Institution de conservatoires régionaux :*

Une vingtaine d'établissements de ce type seront créés par transformation d'écoles nationales. En 1966, les conservatoires régionaux de Reims et Toulouse ont été institués. La création de deux nouveaux conservatoires régionaux est demandée pour 1967.

Les conservatoires régionaux sont subventionnés par l'Etat pour 51 % du traitement de vingt-deux professeurs et du directeur. Cette subvention représente approximativement le quart du budget total de l'établissement. Cet effort financier doit permettre à l'Etat de transformer l'organisation pédagogique des écoles de musique les plus importantes en établissant notamment une distinction entre la formation des amateurs et celle des professionnels.

— *Augmentation des subvention de fonctionnement des Ecoles nationales de Musique :*

Ces subventions couvrent actuellement 3 à 4 % des budgets de ces établissements, ce qui enlève beaucoup de poids au contrôle de l'Inspection de l'Enseignement musical. Le taux de ces subventions doit être relevé. Trois établissements bénéficieront de cette augmentation.

La nouvelle subvention sera calculée pour couvrir 25 % du traitement de 18 professeurs et 51 % du traitement du Directeur.

— *Création de nouvelles catégories d'Ecoles municipales : les Ecoles agréées par l'Etat :*

Ces Ecoles recevront une subvention représentant 25 % du traitement d'un professeur et 51 % du traitement du Directeur. Un premier crédit nécessaire pour subventionner un établissement est demandé pour 1967.

— *Institution de l'Enseignement général dans les nouveaux Conservatoires régionaux :*

Le Ministère de l'Education nationale a accepté d'ouvrir, à Reims et à Toulouse, des classes à horaires aménagés pour l'enseignement primaire, les 6^e et 5^e du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire. Ces classes fonctionneront à compter du 1^{er} octobre 1966.

La Commission interministérielle pour l'étude des problèmes posés par l'Enseignement musical (Affaires culturelles, Education nationale) qui a terminé ses travaux en juin 1965 avait insisté sur la nécessité de permettre aux jeunes élèves des Ecoles de Musique de poursuivre leurs études générales afin d'éviter un choix trop précoce qui peut avoir des conséquences dramatiques pour ceux qui ne parviennent pas à faire une carrière musicale. L'organisation de classes à horaires aménagés répond à ce vœu.

Bien que cette Commission n'ait pas étudié que les problèmes posés par la nécessité de l'Education musicale chez les enfants, problèmes qui ne peuvent être résolus que par une réforme de l'enseignement général donnant à la Musique la place qu'elle doit occuper, et qu'elle n'ait en aucune façon abordé l'Enseignement de la musique en tant que technique particulière, il y a lieu de souligner que toutes les questions d'Enseignement musical ne peuvent être isolées d'un contexte social où l'Education nationale joue le plus grand rôle.

b) *Beaux-arts.*

Parmi les différents enseignements artistiques, celui de l'architecture ne répond plus aux réalités. Déjà, l'année dernière, le Sénat s'étonnait que les réformes nécessaires ne soient pas même définies. Il s'agit là d'un des sujets les plus sérieux auquel on n'a pas, jusqu'ici, prêté une attention suffisante et accordé l'importance qu'il mérite. Tout notre cadre de vie, qui influe sur notre pensée et notre comportement, dépend de la qualité des œuvres et donc de la valeur des architectes qui construisent nos demeures, nos villes, nos établissements publics. Ils doivent être non seulement conscients de ces graves responsabilités, mais toujours travailler en pensant à *l'humain*. Construire, ce n'est pas seulement poser pierre sur pierre, le mieux possible, couler des tonnes de béton au moindre frais ; c'est toujours créer le lieu où l'homme devra naître, vivre, travailler, mourir. L'architecte d'aujourd'hui doit aussi être un urbaniste car il doit avoir le souci d'intégrer sa construction dans un ensemble sans choquer, sans briser l'harmonie. Cela est surtout vrai dans les villes anciennes protégées ou non, où même dans certaines cités qui, sans posséder de monuments, constituent un ensemble plein de charme et d'atmosphère.

C'est pourquoi l'inscription au chapitre 03-7-22 d'une mesure nouvelle de 1.590.000 F, destinée à la rénovation de l'enseignement de l'architecture est-elle la bienvenue.

Le Service des Enseignements Artistiques poursuit, dans l'esprit de la réforme dont le décret du 16 février 1962 constitue la base, la mise en place progressive de mesures en préparant l'application concrète qui exigera plusieurs années. La construction des nouvelles écoles nationales, tant en province que dans la région parisienne, demandera en effet des délais variables, pouvant dépasser 1970. Il convenait donc de procéder aussi rapidement que possible à l'application de mesures partielles, réalisables dans les structures actuelles, mais amorçant la réforme définitive.

Etat des textes :

C'est l'objet des textes publiés au *Journal officiel* des 1^{er} avril et 28 mai 1966 et appelés textes sur la petite réforme. Ces textes sont les suivants :

— Arrêté du 19 mars 1966 publié au *Journal officiel* du 1^{er} août 1966 sur l'enseignement de l'architecture en seconde et en première classe de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts (projets courts et projets longs).

Journal officiel du 28 mai 1966 :

- Décret n° 66-324 du 26 mai 1966. Création d'un poste de professeur chargé de la direction des études d'architecture ;
- Arrêté du 26 mai 1966 portant définition des fonctions du directeur des études d'architecture ;
- Décret n° 66-325 du 26 mai 1966 relatif au jury d'architecture ;
- Arrêté du 26 mai 1966 relatif aux commissions du jury d'architecture ;
- Arrêté du 26 mai 1966 relatif au conseil de l'enseignement de l'architecture ;
- Arrêté du 26 mai 1966 portant création de groupes d'ateliers.

En même temps, s'est poursuivie la mise au point des projets de décrets sur la réforme proprement dite. Ces textes sont actuellement dans le circuit administratif, notamment :

- le décret relatif à l'organisation de l'enseignement de l'architecture,
- et sept arrêtés concernant :
 - Les classes préparatoires ;
 - L'examen de culture générale ;
 - Les concours d'admission ;
 - L'ordre chronologique des enseignements ;
 - Les épreuves de scolarité ;
 - Le jury des examens et concours des 1^{er} et 2^e cycles ;
 - L'accès direct au 2^e cycle.

Ces textes font l'objet d'un examen par les services du Ministre de l'Équipement et du Ministre des Finances.

D'autre part, les groupes de travail chargés de questions particulières ont continué leurs études :

- le projet concernant les collaborateurs d'architecte pourra être présenté en octobre 1966 ;

- le projet relatif à la promotion sociale verra le jour à la fin de la présente année ;
- le projet de décret sur le régime administratif et financier des écoles est préparé, à la suite d'un dernier travail d'élaboration qui s'est terminé à la fin du mois de juillet.

Par ailleurs, l'étude des textes concernant la réorganisation des programmes doit se poursuivre au sein de groupes spécialisés, afin de parvenir à une rédaction définitive à la fin de l'année 1966.

Organisation matérielle :

En ce qui concerne l'organisation matérielle de l'enseignement, le groupe du Grand Palais a fonctionné depuis la dernière rentrée, et son activité a été très fructueuse ; le « desserrement » ainsi obtenu a démontré que des conditions meilleures de travail donnaient naissance à un esprit nouveau, aussi bien au niveau des professeurs que des élèves.

Les propositions pour le budget de 1967 comportent notamment la création de 70 emplois (65 enseignants et 5 administratifs), l'augmentation des heures de conférences, l'augmentation des crédits de fonctionnement, 235 bourses supplémentaires.

D'autre part, pour la prochaine rentrée, un enseignement de l'urbanisme et des sciences sociales va être introduit dans les programmes.

Etat d'avancement des opérations de décentralisation :

Pour la région parisienne, le projet de construction d'une Ecole nationale à la Défense ne semble pas pouvoir être terminé avant 1972, en raison de diverses difficultés administratives. L'étude technique est au stade de l'avant-projet.

Il est, d'autre part, envisagé d'installer un nouvel établissement d'enseignement dans les Petites-Ecuries de Versailles.

La future école nationale de Marseille est en cours de construction, dans l'ensemble universitaire de Luminy ; elle constitue avec l'Ecole régionale des Beaux-Arts une unité à vocation double. On peut prévoir son ouverture pour la rentrée de 1968.

A Lyon, à Nantes et à Strasbourg, les conversations se poursuivent avec les municipalités pour déterminer les terrains d'implantation des futures écoles.

Centre de spécialisation et de recherche architecturale :

Les études concernant les buts et la structure du centre ont été poursuivies pendant ces derniers mois, et ont donné lieu à une revision profonde de l'avant-projet architectural élaboré pour sa construction, rue de Vaugirard.

La phase d'élaboration étant terminée, celle de la réalisation commence, mais l'on ne peut guère espérer voir le Centre prêt à fonctionner avant 1969 ou 1970.

Toutefois, les crédits nécessaires ont été inscrits et la mise en chantier ne dépend plus que de la rapidité avec laquelle sera menée l'étude du projet et la mise en œuvre des travaux de construction.

c) Ensemble artistique du rond-point de la Défense.

Les deux directions intéressées — Direction des Musées et Services des Enseignements artistiques — ont procédé à l'élaboration des programmes architecturaux du Musée du *xx*^e siècle d'une part et des quatre écoles d'enseignement artistique d'autre part (Ecole d'architecture, Ecole des Arts décoratifs, Conservatoire national de musique et Ecole du cinéma, de la Radio et de la Télévision).

L'élaboration des programmes architecturaux des écoles a été rendue particulièrement difficile par l'évolution profonde qui caractérise les enseignements artistiques et plus spécialement l'enseignement de l'architecture et celui des arts décoratifs. Il est parfois malaisé d'apprécier toutes les conséquences qui peuvent découler dans l'avenir, sur le plan des équipements, des transformations pédagogiques et techniques actuelles.

En outre, le regroupement de quatre établissements d'enseignement artistique en un ensemble cohérent a conduit à prévoir des équipements communs importants : grands amphithéâtres, bibliothèques, services sociaux, etc. Ces équipements répondront à la fois à des préoccupations d'ordre pédagogique et à un souci d'économie. La définition de leur nature et de leurs dimensions a cependant posé des problèmes délicats.

Les programmes architecturaux font actuellement l'objet d'une ultime mise au point, en relation avec la Direction de l'architecture du Ministère des Affaires culturelles. Ils seront arrêtés définitivement en octobre prochain.

Dès les premières études de programme, il a été demandé à l'architecte chargé d'élaborer une première esquisse de plan masse. Ce document a été présenté à l'Administration à la fin de l'année 1965. Il devra faire l'objet des adaptations rendues nécessaires par l'évolution des programmes architecturaux et par la détermination de la superficie affectée aux Affaires culturelles, qui n'a pas encore donné lieu à une décision définitive.

L'élaboration du nouveau plan de masse pourra être entreprise dès la fin de l'année 1966 et l'on peut prévoir un délai total d'études, jusqu'au projet d'exécution, de l'ordre de deux années. Il convient cependant de rappeler que le Musée du xx^e siècle et l'Ecole des Arts décoratifs n'ont pas été retenus au V^e Plan. Bien que prévus au plan masse dans un souci de cohérence architecturale, ils ne pourront donc faire l'objet d'une étude plus poussée que s'ils sont inscrits au VI^e Plan.

*
* *

L'acquisition et la mise en viabilité des parcelles de l'ensemble du rond-point de la Défense affectées à l'Etat est à la charge de l'établissement public de la défense (E. P. A. D.). Afin de permettre à cet établissement public de procéder au règlement des indemnités d'expropriation et des dépenses d'aménagement, un projet de convention entre le Ministère des Affaires culturelles et l'E. P. A. D. a été étudié. Cette convention a pour objet de fixer la procédure de mise à la disposition de l'E. P. A. D. des crédits d'acquisitions immobilières ouverts au budget de l'Etat.

La mise au point de ce texte, entamée l'an dernier, s'est poursuivie cette année entre les services intéressés de l'établissement public, du Ministère des Affaires culturelles et du Ministère de l'Economie et des Finances. Il paraît probable que cette négociation aboutira dans les prochains mois.

d) *Les étudiants. — Aide financière.*

Un certain nombre de mesures permettent, soit la création de bourses (03-7-64) + 502.230 F) soit l'extension en année pleine des crédits prévus en 1966 : (03-7-65 + 66.150 F) ou l'alignement des taux sur ceux en vigueur au Ministère de l'Education nationale : (03-7-66 + 79.635 F).

Au chapitre 43-21 : « Arts et Lettres, Bourses », est inscrit un crédit de 3.935.560 F contre 3.267.841 F en 1966, soit + 666.365 F.

Les crédits concernant les bourses des enseignements artistiques sont inscrits à l'article 1^{er} ; les crédits sont en augmentation de 676.365 F sur les services votés (3.910.180 — 3.233.815).

Bourses d'études allouées en 1966.

ETABLISSEMENTS	NOMBRE	TAUX
<i>Beaux-Arts et Architecture.</i>		
Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts.....	361	1941
	90	2424
Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs.....	81	1941
	20	2424
Ecoles nationales d'Art des départements.....	107	933
	54	1455
Ecoles régionales d'Architecture.....	69	1941
Ecoles régionales et municipales d'Art.....	122	933
	32	1455
Etudiants originaires d'Outre-Mer.....	17	933
Etudiants originaires des Etats associés.....	6	1800
Bourses de voyages (a).....	1	600
	1	666
<i>Musique et Art dramatique.</i>		
Conservatoire national supérieure de Musique.....	234	1941
	63	2424
Conservatoire national d'Art dramatique.....	31	1941
	8	2424
Ecoles nationales de Musique de province.....	79	933
Soit au total.....	1.431	

(a) 200 bourses pour voyages de documentation à 100.

CHAPITRE 43-21 (art. 1^{er}). — Bourses d'études (enseignement de l'architecture).

ETABLISSEMENTS	EFFECTIFS élèves 1965-1966. 1	NOMBRE de bourses. 2	POURCEN- TAGE 3	NOMBRE de bourses sur la base de 13 % de l'effectif. 4	SOIT	
					en plus. 5 (4-2)	Dépense.
Ecole nationale supé- rieure des Beaux-Arts.	2.670	244	9,13 %	359	115	60 bourses à 2.508 F. 175 bourses à 2.010 F. (à répartir)
Ecoles régionales d'Ar- chitecture	1.427	69	4,83 %	189	120	
	4.097	313	7,63 %	548	235	502.230

Augmentation du nombre de bourses :

- Pourcentage actuel de boursiers : 7,6 % ;
- Pourcentage Enseignement Supérieur : 20 % ;
- Plan de rattrapage :
- Première tranche : passage de 7,6 à 13 %.

Création de 235 bourses :

- 60 bourses à 2.508 F 150.480 F.
 - 175 bourses à 2.010 F 351.750
-
- 502.230 F.

2. — MUSÉES ET EXPOSITIONS

a) *Musées.*

L'effort budgétaire de 1967 se caractérise par une augmentation très sensible des crédits de personnel. Au chapitre 31-25, on note une augmentation de 870.712 F (12.030.643 — 11.159.931) et au chapitre 31-27, une augmentation de 532.567 F (3.768.548 — 3.235.981).

La mesure nouvelle 03-1-27 (+ 713.631) permet la création d'emplois destinés à assurer une meilleure surveillance et à améliorer l'entretien des musées nationaux.

La mesure 03-1-29 (+ 140.000 F) permet la création d'emplois que rend nécessaire la réouverture du Grand Trianon au public.

Si, longtemps, les musées et les expositions ont surtout été visités par des étrangers, des spécialistes et un petit nombre d'amateurs, il n'en va pas de même aujourd'hui où une masse assoiffée de connaître les œuvres d'art, de ressentir l'émotion qu'elles suscitent et de s'abandonner à un besoin d'évasion, se presse dans les musées, quand les conservateurs ont su moderniser, éclairer, trier. Le musée « capharnaüm » où le meilleur se mêle au pire dans un affreux désordre est périmé. Le public est désormais trop averti pour admettre les attributions fantaisistes ou se pâmer devant n'importe quelle vitrine.

C'est une nécessité absolue de rendre le musée accessible à tous, et pendant de longues heures. Les fermetures des dimanches et des jours fériés, les jours ouvrables à partir de 17 heures, quand ce n'est pas 16 heures 30, sont intolérables, car elles rendent impossible sa visite à tout le monde du travail.

Quelques musées ouvrent partiellement certains soirs mais parfois avec une augmentation du prix d'entrée ; c'est très insuffisant.

Il est indispensable d'arriver plusieurs jours par semaine à une ouverture totale jusqu'à 22 ou 23 heures au prix normal. Les problèmes d'éclairage et de gardiennage devront être résolus.

Bien que d'une manière générale les gardiens accompagnant les visiteurs se contentent de réciter un texte bien ou mal composé, il en subsiste encore qui illustrent leur monologue de plaisanteries de mauvais goût ou d'assertions dont la vérité est douteuse. Il serait heureux que dans la mesure du possible des étudiants compétents puissent accompagner les visiteurs ou bien que soient installés des haut-parleurs assez discrets ou mieux encore généraliser l'emploi d'écouteurs individuels comme il en existe au Musée du Louvre.

En outre, de brèves notices explicatives devraient être placées près des œuvres d'art ; des catalogues ou guides établis par les conservateurs eux-mêmes, ayant donc une valeur scientifique mais conçus pour le grand public, devraient être distribués à des prix modiques.

Nous souhaitons que l'an prochain figure dans le projet de budget des crédits destinés aux ateliers de reproduction et de restauration du Musée du Louvre, notamment en ce qui concerne les ateliers de menuiserie, d'ébénisterie, de dorure, etc.

La Commission des Affaires culturelles du Sénat félicite le Ministre pour l'activité apportée à l'aménagement du Musée du Louvre, du Pavillon de Flore, à la restauration de la Grande Galerie. Elle souhaite que soit activement poursuivie la construction du Musée des Arts et Traditions populaires et constate avec plaisir le gros effort de restauration, d'amélioration, dans les autres musées de Paris et de province dont suit la liste.

Musées nationaux.

Louvre.

Cour Carrée. — 1^{er} étage, Nord et Ouest. — Département des objets d'art : travaux achevés, salles ouvertes au public depuis mai 1966.

1^{er} étage, Nord (côté Est). — Département des objets d'art : Galerie d'Orfèvrerie, travaux en cours (seront achevés fin année 1966).

2^e étage, Ouest. — Département des peintures, travaux achevés.

2^e étage, Nord. — Département des peintures : gros œuvre achevé, équipement et décor en cours (prévision d'achèvement : mars 1967).

Dans la Cour. — Centrale électrique enterrée : gros œuvre achevée (installation finie fin 1966).

Aile de Flore. — Pavillon. — Gros œuvre achevé, équipement du laboratoire en cours (installation finie début 1967).

Aile. — Deuxième tranche de travaux commencée en avril 1966 (prévision d'achèvement : fin 1967).

Grande Galerie. — Réfection générale des combles commencée en avril 1966 (achèvement prévu en octobre 1967).

Cour Napoléon. — Réserves de Musée. — Gros œuvre en voie d'achèvement, équipement achevé (prévu pour mars 1967).

Porte principale Denon. — Rénovation achevée depuis mai 1966.

Musée de l'Orangerie. — Travaux terminés, ouvert au public depuis janvier 1966.

Musée des Arts et Traditions populaires.

Nouveau siège :

Achèvement dans les prochains mois :

- de la totalité du gros œuvre, y compris l'étanchéité et le conditionnement d'air ;
- des aménagements intérieurs de tous les locaux non publics ;
des halls I, II et III ;
du centre culturel ;
de la salle d'exposition temporaire ;
de l'auditorium III ;
- de l'installation de détection vol et incendie.

Musée des Arts africains et océaniens

En voie d'achèvement :

- réfection de la toiture.

En cours :

- remise en état du chauffage ;
- réfection des câbles électriques principaux (sous-sol) ;
- aménagement des nouveaux aquariums.

Musée d'Art moderne.

Continuation de la réfection des peintures de certaines salles ;
Modernisation de l'installation téléphonique.

Musée des Antiquités nationales (Saint-Germain-en-Laye).

En cours :

- aménagement d'une salle de conférences ;
- réfection d'appartements.

Compiègne.

Remise en état terminée :

- de l'anti-chapelle ;
- de la salle à manger de Napoléon ;
- des portes de la salle des Colonnes.

En voie d'achèvement :

- chapelle ;
- réserve de rideaux et escalier E.

En cours d'exécution :

- aménagement muséographique des salles du musée de la voiture ;
- réfection du réseau électrique.

Ennery.

Remise en état du chauffage (en cours).

Fontainebleau.

Continuation de la remise en état du décor de la plus grande partie des appartements.

Guimet.

En cours :

- équipement du chauffage au mazout.

Travaux récemment achevés :

- musées. — Rez-de-chaussée : aménagement de la salle centrale ; 1^{er} étage : extension de la bibliothèque.
- annexe. — Sous-sol : aménagement de réserves ; rez-de-chaussée : aménagement d'une salle d'expositions temporaires.

Ile d'Aix.

Réfection des maçonneries et de la toiture de la maison grise (en cours).

Bois-Préau (Les Œillets).

Travaux en cours (achèvement prévu à l'automne) :

- réfection de l'Orangerie de Bois-Préau ;
- aménagement du rez-de-chaussée des Œillets comprenant le bureau du Conservateur, la salle des archives et la salle de réunion des Amis de Malmaison.

Monuments français.

Viennent d'être achevés : l'aménagement du hall d'entrée, la réfection (installation électrique et peinture) des galeries de sculptures romanes, gothiques et de fresques murales.

Gustave Moreau.

Réfection et modernisation de l'installation de chauffage (en cours).

Pau.

En cours :

- aménagement de deux logements de gardiens ;
- réfection de la chapelle ;
- changement de toutes les serrures ;
- aménagement d'un bureau et de ses dépendances ;
- réfection de boiseries diverses ;
- achèvement de la remise en état de l'installation électrique.

Port-Royal.

Aménagement de l'entrée du musée récemment terminé ;
Aménagement d'un logement de surveillant en voie d'achèvement.

Rodin.

Les deux salles de vente (cartes postales et bronzes) du rez-de-chaussée viennent d'être remises en état ;

Sont en cours d'aménagement les salles du 1^{er} étage dont la salle d'Eve (repose des boiseries).

Sèvres.

En cours :

— préparation de l'accès par ascenseur aux combles du musée dont l'aménagement en salles d'exposition doit être prochainement commencé ;

— aménagement des salles d'exposition des porcelaines du XVIII^e siècle (2^e étage, aile Nord).

En voie d'achèvement :

— construction d'un pavillon de gardien.

Versailles.

En cours, remise-en état de :

— la chambre de la Reine ;

— l'attique du Midi (où seront installées les salles Empire) ;

— la salle à manger du Petit Trianon.

Musées de province.

Les opérations de réaménagement, de construction ou d'extension poursuivies sans relâche depuis la dernière guerre dans les 800 musées de province avec l'aide des subventions de l'Etat (taux maximum 40 %) ont porté en 1966 sur un grand nombre d'établissements, parmi lesquels on peut signaler :

Alès. — Aménagement du musée des Beaux-Arts, travaux en cours ;

Annecy. — Aménagement du musée du château, 4^e tranche (salles d'exposition, travaux en cours) ;

Apt. — Installation du musée municipal dans l'ancienne cure (en cours) ;

Besançon. — Rénovation du musée des Beaux-Arts, présentation collection Besson (1^{re} tranche, travaux en cours) ;

Carcassonne. — Aménagement et réorganisation du musée des Beaux-Arts (travaux en cours) ;

Digne. — Aménagement du musée municipal (travaux en cours) ;

Dunkerque. — Aménagement du musée des Beaux-Arts (travaux en cours) ;

- Gap.* — Agrandissement du musée départemental (travaux en cours) ;
- Grenoble.* — Transfert et aménagement du musée Dauphinois à la Chapelle Sainte-Marie-d'en-Haut (1^{re} tranche en cours) ;
- Haguenau.* — Aménagement du musée folklorique (travaux en cours) ;
- Lille.* — Installation du chauffage à l'hospice Comtesse (travaux en cours) ;
- Lisieux.* — Aménagement du musée du Vieux Lisieux (en cours) ;
- Nancy.* — Construction du musée du Fer, 3^e tranche (achèvement) ;
- Nantes.* — Aménagement salle Fardel, 2^e tranche (travaux terminés) ;
- Nogent-le-Rotrou.* — Aménagement de salles au musée du château Saint-Jean, 3^e tranche (en cours) ;
- Les Sables-d'Olonne.* — Aménagement, 4^e tranche (travaux en cours) ;
- Valence.* — Réaménagement du musée municipal (travaux en cours) ;
- Antibes.* — Aménagement du musée Grimaldi ;
- Bordeaux.* — Aménagement d'un dépôt archéologique au musée d'Aquitaine ;
- Lure.* — Aménagement du musée de Bellay ;
- Louviers.* — Installation du chauffage au musée municipal ;
- Saint-Denis-de-La-Réunion.* — Construction d'une salle d'exposition et d'une galerie au musée Léon-Dierx (2^e tranche) ;
- Des travaux destinés à renforcer la sécurité vol et incendie sont effectués dans de nombreux musées, notamment à :
- Beauvais.* — Musée départemental ;
- Castres.* — Musée Goya et Jaurès ;
- Chartres.* — Musée municipal ;
- Limoges.* — Musée municipal ;
- Les Andelys.* — Musée Nicolas-Poussin ;
- Metz.* — Musée municipal ;
- Nancy.* — Musée historique lorrain ;
- Nice.* — Musées municipaux.

1° Heures d'ouverture des musées et expositions.

Les musées nationaux sont ouverts six jours par semaine, y compris le dimanche, généralement de 10 heures à 17 heures sans interruption. Certains musées ou parties de musées sont fermés pendant le repas de midi, faute de personnel suffisant pour assurer un roulement intégral. La fermeture hebdomadaire, nécessaire aussi bien pour l'entretien des collections et des locaux que pour le repos du personnel, a lieu un jour de semaine, généralement le mardi. Ils sont en principe fermés les jours de fêtes légales ; néanmoins, dans quelques-uns des musées les plus fréquentés, des dispositions sont prises, chaque fois que la chose est possible, pour maintenir l'ouverture avec du personnel volontaire : c'est ainsi que le 11 novembre 1966 le musée Rodin, les musées de Compiègne, Fontainebleau, Versailles et l'exposition Vermeer à l'Orangerie des Tuileries sont restés ouverts.

Les expositions temporaires des musées nationaux sont généralement ouvertes les mêmes jours et heures que les collections permanentes des musées. Toutefois, lorsque leur importance et l'affluence du public le justifient, et que les installations d'éclairage le permettent, ces heures sont prolongées en fin de journée. Ainsi l'exposition : « Dans la Lumière de Vermeer », à l'Orangerie des Tuileries, qui est fermée le mardi, reste ouverte le mercredi jusqu'à 22 heures et les autres jours jusqu'à 20 heures. Il en sera de même pour l'exposition « Picasso » ouverte au Grand et Petit Palais le 18 novembre.

En outre, des visites du soir ont lieu de 20 à 22 heures, une fois par semaine, par roulement, dans les parties du Musée du Louvre munies de l'éclairage électrique.

2° Visites téléguidées.

a) Installation :

Actuellement, à titre d'expérience, et compte tenu des possibilités budgétaires, 19 postes d'écoute ont été installés au Musée du Louvre, correspondant au commentaire de 17 tableaux (plus une présentation d'ensemble) dans les salles de peintures du XIX^e siècle Daru et Mollien.

La diffusion se fait alternativement en anglais et en français.

On dispose actuellement de 140 écouteurs susceptibles d'être utilisés simultanément.

Cette expérience sera élargie dans les mois qui viennent au commentaire de 50 tableaux. Des études sont entreprises afin que les textes soient diffusés simultanément en trois langues.

Des études sont actuellement en cours pour l'installation identique de 30 postes d'écoute au Musée national d'Art moderne.

b) Fonctionnement :

L'expérience a débuté le 18 mai 1966, et ne comportait qu'une diffusion en langue française. Le démarrage a été d'abord lent, s'est accru avec l'extension de la diffusion à la langue anglaise et pendant la période de vacances.

Pour la diffusion en français le nombre d'utilisateurs est le plus grand le dimanche et le jeudi où le système rencontre la faveur particulière des élèves.

Deux tarifs sont pratiqués : plein tarif : 1 F, demi-tarif : 0,50 F (étudiants et élèves).

Statistique d'utilisation.	Plein tarif.	Demi-tarif.
Mai	2.315	428
Juin	7.935	1.550
Juillet	12.094	2.234
Août	12.447	2.224
Septembre	9.453	1.944
Octobre	7.114	1.562

3° *Catalogues et notices explicatives.*

Le problème des catalogues, tant pour les musées que pour les expositions temporaires, a un double aspect : problème de rédaction, problème d'édition et de vente.

a) Dans les musées :

L'existence de catalogues scientifiques détaillés, munis de références et de reproductions, est une nécessité pour que les collections des musées puissent avoir leur pleine utilité pour les historiens, les savants et tous ceux qui ont besoin de prendre une connaissance approfondie des œuvres. Les travaux de recherches nécessaires pour les établir constituent une fonction essentielle du personnel de conservation. Malheureusement la multiplicité actuelle des tâches incombant au personnel scientifique des musées retarde la publication des catalogues modernes qui manquent encore à certaines collections, même importantes. Mais, simultanément, un effort a été fait ces dernières années pour la publication, à l'usage du grand public, de *guides*, modestes dans leur développement, mais soignés dans leur présentation, contenant non seulement des indications topographiques, mais des explications historiques et la reproduction des principales œuvres, et vendus à des prix abordables (derniers parus : guides du Grand Trianon et du musée de Cluny).

Quant aux conditions de diffusion de ces documents, on ne peut oublier que la Réunion des musées nationaux, qui en assure l'édition et la vente, est un établissement public qui a l'obligation statutaire de tirer de ses opérations un bénéfice destiné à l'enrichissement des collections publiques. Elle ne peut donc réduire le prix de ses publications ni, à plus forte raison, envisager la distribution gratuite de documents même très modestes si ce manque à gagner n'est pas couvert par des subventions spéciales de l'Etat. Quant à rechercher cette ressource dans une augmentation du droit d'entrée, il est à craindre, sous réserve d'une étude plus approfondie, que cette augmentation devrait être importante pour couvrir une distribution dont les usagers n'apprécieront peut-être pas tous également l'utilité. Au surplus, une augmentation de ce droit d'entrée,

qui est en effet actuellement fort modique (maximum 1 F, en dehors des expositions temporaires) est déjà sollicitée du Ministère des Finances pour pallier l'insuffisance grave des ressources que la Réunion des musées nationaux peut consacrer à l'enrichissement des collections nationales.

En dehors des publications officielles faites directement pour la Réunion des musées nationaux, il est d'usage — et cet usage paraît raisonnable — que les collaborateurs scientifiques des musées nationaux rédigent aussi, sur les collections dont ils ont la charge, des ouvrages publiés par divers éditeurs et dont certains constituent pareillement pour le public des guides excellents et sûrs, bien que non officiels, car suivant les habitudes déontologiques du corps de la conservation, ses membres n'acceptent de collaborer qu'à des publications d'une tenue et d'une qualité certaine (exemples récents : musée du Jeu de Paume, musée de Malmaison). Ces ouvrages sont également en vente dans les comptoirs des musées nationaux.

b) Dans les expositions :

Pour que les grandes expositions temporaires, qui demandent un travail considérable d'études préalables et d'organisation matérielle, ne soient pas de simples divertissements sans lendemain, mais qu'elles servent de façon durable à l'avancement des connaissances d'art et d'histoire, il est également indispensable d'établir des catalogues raisonnés, et il est admis aujourd'hui, dans tous les pays, que de tels ouvrages n'ont leur plein intérêt que si toutes les œuvres y sont reproduites. En assumant l'organisation matérielle des expositions, la Réunion des musées ne peut pas renoncer à son rôle fondamental qui est de recueillir des ressources pour l'enrichissement des collections nationales, et elle compte à cet effet aussi bien sur le produit de la vente des catalogues que sur celui des entrées. Comme le prix d'entrée aux expositions, en raison de frais généralement très élevés (transports et assurances notamment), est nécessairement supérieur au prix ordinaire d'entrée dans les musées, il serait encore plus aléatoire de le grever de la majoration générale que supposerait une distribution gratuite de notices.

4° *Fréquentation des musées et des expositions par le public scolaire*
(*musées nationaux*).

a) La réglementation en vigueur dans les musées nationaux fait bénéficier les groupes scolaires, les étudiants et les enfants d'âge scolaire de facilités d'accès dont les principales sont les suivantes :

- gratuité dans les musées pour les groupes scolaires (de moins de 30 élèves) accompagnés d'un professeur justifiant de sa qualité. Même facilité dans les expositions, sur demande préalable (pour des raisons d'affluence) ;
- gratuité dans les musées le dimanche, les jours fériés d'ouverture et l'après-midi du jeudi pour les enfants de moins de 16 ans et pour les élèves de plus de 16 ans de tous les ordres d'enseignement public ou privé ;
- demi-tarif aux étudiants dans les expositions.

Il n'est malheureusement pas possible, dans l'état actuel des moyens de contrôle dont dispose la direction des musées, de chiffrer, même approximativement, le nombre des scolaires qui bénéficient effectivement de ces dispositions.

La Direction des musées recommande l'adoption de dispositions semblables dans les musées de province dont les règlements intérieurs doivent être soumis à son approbation.

Dans les projets qu'elle a soumis à l'agrément du Ministère des Finances, elle envisage une extension de ces facilités en contrepartie du relèvement du maximum du droit d'entrée qu'elle a sollicité pour faire face à l'insuffisance des ressources consacrées aux achats d'œuvres d'art.

b) Le service des activités culturelles des musées nationaux (ex-service éducatif) organise de nombreuses visites-conférences pour les élèves de tous les ordres d'enseignement, adaptées à l'âge et au niveau intellectuel des auditeurs.

Pour l'année scolaire 1965-1966, le nombre de ces visites scolaires s'est élevé à 4.237, se répartissant de la façon suivante :

— élèves des classes élémentaires et des C. E. G.	1.747
— élèves des lycées	1.368
— élèves de l'enseignement technique	298
— étudiants	824

et représentent, à 25 élèves en moyenne par groupe, un total de plus de cent mille auditeurs.

c) En ce qui concerne plus particulièrement les expositions, le service des activités culturelles :

- diffuse gratuitement des affiches et des programmes d'expositions dans les principaux établissements scolaires ;
- organise, pour chaque exposition des musées nationaux, des séances d'information pour les maîtres (professeurs et instituteurs) afin de leur permettre de diriger eux-mêmes leurs élèves dans ces expositions ;
- organise des expositions didactiques circulant en province et auxquelles est particulièrement convié le public scolaire. (Pour 1965 : dix expositions présentées dans 35 villes.)

*5° Contacts entre les Ministères des Affaires culturelles
et de l'Education nationale.*

De nombreux contacts personnels entre les administrations intéressées de ces ministères ont permis les résultats suivants :

1. Etablissement, dans 80 % des lycées de la région parisienne, d'un réseau de correspondants du Service des activités culturelles des musées chargés d'assurer la liaison entre leur établissement et les musées.

2. Mise à la disposition du Service des activités culturelles :

- par l'Académie de Paris, de six postes de délégués rectoraux chargés de l'organisation et de l'exécution des programmes de visites ;
- par la Direction générale de l'Enseignement de la Seine, de sept postes de professeurs de C. E. G. ou d'instituteurs chargés d'accompagner les élèves des classes élémentaires et des C. E. G.

3. Organisation de journées d'études, par exemple au Centre international d'Etudes pédagogiques de Sèvres ou à l'Institut pédagogique national, réunissant des Conservateurs et des Professeurs ou des Directeurs de Centres régionaux de Documentation pédagogique.

4. Projet tendant à instituer dans des villes importantes de province un service de liaison entre le Centre régional de Documentation pédagogique et les musées de la ville (organisation de visites et d'expositions didactiques, rédaction d'inventaires des ressources offertes par les musées aux enseignants, etc.).

**Nombre d'entrées dans un certain nombre de musées parisiens
(relevé des entrées payantes plus estimation des entrées gratuites) (1).**

MUSEES	1965	6 MOIS 1966 (janvier-juin).
Louvre	1.941.669	854.876
Jeu de Paume	373.000	191.700
Art Moderne	154.000	80.400
Cluny	113.501	51.524
Arts Africains et Océaniens	118.499	53.183
Arts Décoratifs (2)	44.853	18.660
Musée de l'Homme (3)	208.194	83.965

(1) Dans les musées nationaux situés hors de Paris, les chiffres les plus importants ont été, comme précédemment, atteints au Château de Versailles (1.541.900 et 621.050), à Fontainebleau (327.371 et 146.536), Pau (207.882 et 39.757) et Compiègne (204.219 et 102.026).

Parmi les musées municipaux et autres musées de province qui ont communiqué à la Direction des musées de France le chiffre de leurs entrées pour 1965, on relève :

Arromanches (Musée du Débarquement)	308.000
Lourdes (Musée Pyrénéen)	229.740
Blois (Musée du Château)	220.000
Colmar (Musée d'Unterlinden)	198.681
Lyon (Musée Guimet)	110.000
Marseille (Musée de la Marine)	101.959
Beaune (Musée de l'Hôtel Dieu)	100.000
Vaison-la-Romaine (Musée Lapidaire)	93.000
Nîmes (Musée de la Maison Carrée)	80.000
Gien (Musée de la Chasse)	78.200
Dijon (Musée des Beaux-Arts)	68.500
Saumur (Musée du Château)	67.464
Bourg-en-Bresse (Musée de l'Ain)	66.528
Strasbourg (Musée Archéologique)	50.000

Ces chiffres ne comprennent pas les collections administrées par le service des Monuments historiques (Musée des Tapisseries d'Angers, 110.966 ; Broderie de Bayeux, 96.000) ni les musées scientifiques.

(2) Non compris les entrées aux expositions temporaires, soit respectivement 371.225 et 92.056).

(3) Y compris respectivement 28.294 et 15.532 entrées gratuites en groupe, mais non compris les entrées gratuites à titre individuel. Chiffres donnés à titre officieux, le Musée de l'Homme relevant du Ministère de l'Education Nationale, et non de celui des Affaires Culturelles.

*Expositions organisées
par la Caisse nationale des monuments historiques.*

Elles sont toujours conçues de sorte qu'un certain caractère didactique ne soit pas sacrifié au souci de la présentation : celle-ci, d'ailleurs, aide à la connaissance de l'objet par sa mise en valeur.

Le succès de « *l'Exposition des trésors des églises de France* », qui a eu lieu en 1965, est particulièrement significatif.

Un catalogue qui, en fait, constituait par son importance, ses commentaires scientifiques et ses illustrations, un véritable ouvrage sur l'orfèvrerie religieuse française a dû être réédité.

Mais pour permettre au public, moins spécialisé ou de condition modeste, d'être guidé à travers les salles, un dépliant avait été mis à sa disposition au prix de 0,50 F.

Une initiative analogue avait eu le même succès à l'Exposition des tapisseries d'Angers.

L'Exposition du Millénaire du Mont-Saint-Michel prend également place parmi les réalisations dont la presse et les visiteurs ont consacré la qualité et l'intérêt.

Monuments historiques appartenant à l'Etat.

Le gardiennage, et la visite confiée aux gardiens des monuments historiques, sont du ressort de la Direction de l'Architecture. L'action de la Caisse s'exerce essentiellement par l'organisation de « visites commentées » et par la diffusion, entre autres ouvrages, de ceux qu'elle édite, par les comptoirs de vente.

I. — a) « Visites commentées » ou « visites-conférences :

La Caisse organise des visites-conférences :

- à Paris (dans les monuments appartenant ou non à l'Etat), pendant toute l'année, qui sont confiées à des conférenciers recrutés par concours ;
- au Mont Saint-Michel et à Carcassonne, pendant la saison touristique, parallèlement aux visites conduites par les gardiens des monuments historiques, des visites détaillées guidées par des conférenciers qualifiés.

Tous ces conférenciers sont rémunérés par prélèvement sur le ticket d'entrée, à l'exclusion formelle de tout pourboire. Une réorganisation de ce service est en cours d'étude, qui porte notamment sur le statut et le recrutement de l'ensemble des conférenciers qui devraient satisfaire aux épreuves d'un concours à l'échelon national.

b) Visites-conférences « Villes d'Art » :

La formule, propre à certains monuments insignes, pris individuellement, a été étendue et adaptée à des ensembles de monuments réunis dans une même ville. La Caisse a aussi organisé, en

liaison avec les municipalités et les syndicats d'initiative, cette année, dans 14 « Villes d'Art » judicieusement choisies, des visites sous la conduite de conférenciers recrutés par concours.

II. — Publications :

En ce qui concerne les ouvrages qu'elle édite à l'usage des comptoirs de vente, la Caisse, conformément à la mission qui lui est assignée sur le plan culturel et sur le plan social, apporte tous ses soins à leur rédaction qui est confiée à des spécialistes (architectes en chef, inspecteurs des monuments historiques, archivistes, etc.) et à leur présentation. Elle limite, à l'extrême, le bénéfice qu'elle en retire pour que les prix soient accessibles à tous.

Le programme de fabrication se poursuit, notamment dans le cadre de deux collections qui ont la faveur du public :

— « Petites notes sur de grands édifices », dont la plaquette est vendue 3,50 F.

— « Monographies », dont le prix varie entre 6 F et 9,50 F.

En outre, deux albums, l'un sur le Mont Saint-Michel, l'autre sur Carcassonne, viennent d'être mis en vente.

L'édition de dépliants succincts, mais suffisamment substantiels pour la documentation des acheteurs, dont le prix n'excéderait pas 1 F, est actuellement envisagée.

III. — Autres moyens :

Téléguidage :

Déjà réalisé à Angers et à Nohant, le système de magnétophones individuels portatifs fait l'objet d'une étude très approfondie. Parmi les monuments qui pourraient en être dotés, la Sainte Chapelle est prévue en priorité.

Film :

Pour servir à l'intelligence de l'histoire du Mont Saint-Michel, la Caisse a décidé de maintenir, à partir de l'an prochain, en permanence pendant la durée de la saison, sans que les visiteurs aient à payer le moindre supplément, la salle de projection, démontable, qui avait été installée pour l'Exposition du Millénaire, successivement à Paris et à l'Abbaye, pour la projection d'un film, réalisé en foudre-enchaîné, selon le procédé Lumitone.

Le public a été très sensible à la spiritualité de cette présentation, si bien accordée aux lieux et au thème de l'exposition, qui retraçait les épisodes de la vie du Mont, accompagnée d'un commentaire et d'une musique également de haute qualité.

Spectacle « Son et Lumière » de Chambord :

Conçue selon une formule rénovée, cette manifestation, dont le succès s'est affirmé d'emblée, est bien de celles qui contribuent à assurer la connaissance et l'intelligence du témoignage que constitue le château de Chambord.

*
* *

b) *Expositions et grandes manifestations artistiques.*

Expositions.

L'année dernière, le Sénat avait observé que le crédit destiné à l'organisation des expositions n'avait pas augmenté. Cette année, un crédit supplémentaire de 240.000 F est prévu, ce qui porte le total du crédit à 1.000.000 de francs.

Les expositions sont un moyen d'éducation des plus efficaces. Ces manifestations connaissent un succès de plus en plus étendu et touchent chaque fois davantage un public plus nombreux et compétent.

Nous faisons les mêmes observations quant à l'information des visiteurs que pour les musées. Nous apprécions certains catalogues admirablement présentés mais il serait souhaitable que des documents moins coûteux accessibles à tous soient aussi mis en vente.

Les Galeries du Grand Palais transformé ont été inaugurées avec l'exposition Picasso. Le Ministère des Affaires culturelles a engagé, pour les travaux d'aménagement, 13.763.491 F. Nous espérons que Paris sera ainsi doté d'une salle d'exposition pourvue des dispositifs les plus modernes et qu'elle sera appelée au plus grand succès.

Ces expositions constituent une des grandes sources d'enrichissement et de connaissance. Cette réunion temporaire d'objets d'une même époque, de toiles ou de sculptures d'un artiste ou d'une école, généralement dispersés à travers le monde, sont une chance qu'il faut saisir.

Il est de toute nécessité que soit poursuivie et amplifiée l'action du Ministère de l'Education nationale et des Affaires culturelles pour que les élèves de tous les établissements scolaires visitent toutes les expositions qui peuvent apporter à l'enfant, selon son

âge et sa culture générale, un enrichissement personnel. Par elles, ils prendront contact avec l'art, ils formeront leur goût et leur jugement.

Comme les musées, les expositions doivent être ouvertes tous les jours et à des heures permettant à tous de les visiter. Leur durée étant souvent très limitée dans le temps, cette nécessité est encore plus manifeste.

**Expositions en cours de préparation ou à l'étude (françaises et étrangères)
pour l'année 1967.**

a) *A Paris.*

TITRE DE L'EXPOSITION	DATE	LIEU
Cinquante chefs d'œuvre japonais.	Jusqu'au 16 janvier	Louvre
Les grandes heures de la Lorraine	Janvier, février, mars	Archives
Bonnard	13 janvier—15 avril	Orangerie
Toutankhamon	28 janvier—15 juin	Petit Palais
Chagall	1 ^{er} février—1 ^{er} avril	Louvre (Mollien)
Mariette	15 avril—15 juin	Louvre (Mollien)
Salons : {	Indépendants	Grand Palais (nef)
	Artistes français	Grand Palais (nef)
	Automne et Décorateurs	Grand Palais (nef)
Malaisie Art contemporain (après Saint-Etienne)	Avril—mai	Musée Galliéra
Montréal	15 avril—1 ^{er} juin	Grand Palais (Galerie)
Rodin {	Œuvres des collections étrangères	Musée Rodin (à l'intérieur)
	Rodin et son temps.....	Musée Rodin (à l'extérieur)
Valadon	Mai à septembre	Musée d'Art moderne
Amitié Franco-Suisse.....	Mai à juin	Archives
Collections suisses	Mai à juillet	Orangerie
Un peintre contemporain	10 mai—30 septembre	Musée d'Art moderne
Ingres (Anniversaire de la mort d')	Été	
Severini	1 ^{er} octobre—31 décembre	Grand Palais (nef)
Israël	Octobre, novembre, décembre	Musée d'Art moderne
Baudelaire (ou Art Maya)	Octobre, novembre, décembre	Louvre (Mollien)
L'Art Maya (Guatémala, Mexique, Honduras, Salvador ou Baudelaire)	15 octobre—15 janvier 1968	Orangerie (ou Petit Palais)
Art finlandais ancien (photos et objets)	15 octobre—15 janvier 1968	Orangerie (ou Petit Palais)
Art ancien russe	Octobre	Ecole des Beaux-Arts
Giacometti	Octobre, novembre, 31 décembre	Grand Palais
Trésors espagnols	Automne	Musée d'Art moderne
Art canadien contemporain	Mai à octobre	Versailles
		Musée d'Art moderne

c) A l'étranger.

TITRE DE L'EXPOSITION	DATE	LIEU
Peinture française (de 1940 à 1960)	Janvier, février	Danemark (Copenhague)
Tapiserie moderne française	18 février—15 avril	Hollande (Dordrecht)
Trésors médiévaux français (participation)	Novembre 1966—janvier 1967	U. S. A. (Cleveland)
Exposition internationale d'Art (participation)	1 ^{er} mai—1 ^{er} octobre	Canada (Montréal)
Exposition internationale d'Art Pavillon français (art français ancien et moderne)	1 ^{er} mai—1 ^{er} octobre	Canada (Montréal)
Sculpture contemporaine		Canada (Montréal)
		Italie (Rome)
		Grande-Bretagne (Londres)
		Belgique (Bruxelles)
		Danemark (Copenhague)
		Tchécoslovaquie (Prague)
		U. S. A. (Philadelphie)
		Israël (Tel-Aviv)
		Pologne (Varsovie)
Rodin		Hollande (Amsterdam)
		Iran
		Japon (Tokio)
		Liban
		Tunisie
		Maroc
Chefs d'œuvres hollandais des Musées français		
Peinture française des xvii ^e et xviii ^e siècles		
Delacroix	Octobre	
Exposition d'art graphique		Turquie
Peinture française du xii ^e siècle (Romantisme)		
Art français (aquarelles, dessins contemporains, 1850-1950)		Hongrie
		Pologne
		Roumanie
		Tchécoslovaquie
		Irlande
Biennale d'Alexandrie (participation)		Egypte (Alexandrie)
Exposition d'Art français (20 tableaux)		Etats-Unis (San Francisco et villes secondaires)
		Etats-Unis
Villon		
Biennale d'Art de Sao-Paulo (Peinture et décors de théâtre)		Brésil (Sao-Paulo)
Exposition Galanis		Grèce
		Chypre
Tendance peinture française actuelle		Allemagne
		Grèce

N.B. — Des modifications peuvent intervenir en ce qui concerne les dates prévues pour ces expositions.

3. — LIVRE

Il y a si longtemps que le livre est le support de la culture qu'on a tendance à l'oublier pour les nouvelles formes d'expression artistique. Cependant, sa qualité et sa diffusion sont de bons critères du degré de culture d'un peuple. Il semble à votre Commission que le Ministère des Affaires culturelles devrait entreprendre une grande étude ayant pour objectif de définir les moyens propres à susciter un intérêt plus grand pour la meilleure des expressions écrites qu'est le livre, et à faciliter la lecture publique.

B. — Action indirecte.

On doit ranger sous cette rubrique toutes les actions de l'Etat qui favorisent l'interprétation des œuvres d'art dont la vie même dépend des artistes qui les présentent au public. Votre rapporteur étudiera tout d'abord les formes classiques, c'est-à-dire l'interprétation de chefs-d'œuvre de l'art musical et du théâtre. Il étudiera ensuite les formes complexes et nouvelles qui mettent en cause les moyens techniques les plus modernes de communication de la pensée et de l'image.

1. — LES FORMES CLASSIQUES

On doit distinguer, d'une part, le théâtre dramatique, d'autre part, la musique et, enfin, la synthèse de ces deux formes d'art, c'est-à-dire le théâtre lyrique.

a) *Le théâtre dramatique.*

Dans le domaine du théâtre, l'Etat intervient de deux façons, soit en prenant en charge les scènes nationales, soit en aidant les théâtres privés.

Après avoir considéré cette distinction entre les théâtres nationaux et théâtres privés, il faut examiner quelle est la diffusion

sur le territoire national de l'art du théâtre. Ainsi est posé le problème de la décentralisation dramatique dont nous retrouverons l'idée lors de notre examen du théâtre lyrique.

Théâtres nationaux.

Notre collègue, M. Lamousse, doit présenter l'avis de la Commission des Affaires culturelles sur le budget des théâtres nationaux.

Notons, ici, pour être complets, quelques indications générales.

Les Théâtres dramatiques nationaux sont, comme chacun sait : la Comédie-Française, le Théâtre de France et le Théâtre national populaire.

Comédie-Française.

Montant du budget (exercice 1966), 1 ^{re} section....	11.008.790 F.
Montant de la subvention (1966).....	7.864.850 F.
Recettes brutes (saison 1965-1966).....	4.569.181 F.

Coefficient de remplissage de la salle :

La Comédie-Française a reçu, au cours de la saison 1965-1966, 440.334 spectateurs pour 433 représentations, soit une moyenne de 1.016 spectateurs. Pourcentage de fréquentation 71,01 %.

Théâtre national populaire.

Budget de l'exercice 1966.....	6.986.000 » F.
Recettes brutes.....	2.646.184,15 F.
Subvention (1966).....	2.886.770 » F.

a) *Coefficient de remplissage de la salle :*

1° *Dramatique :*

447.644 spectateurs pour 179 représentations, soit une moyenne de 2.500 spectateurs. Pourcentage de fréquentation 98 %.

2° *Cinéma* :

28.898 spectateurs pour 11 représentations, soit une moyenne de 2.627 spectateurs.

3° *Musique* :

Récital S. Richtev ; récital d'orgue de Pierre Cochereau ; hommage à B. Bartok par l'Orchestre philharmonique de l'O. R. T. F. (direction Charles Bruck) ; concert de jazz par le trio M. Solal.

9.573 spectateurs pour 4 représentations, soit une moyenne de 2.393 spectateurs.

Total : 486.115 spectateurs pour 194 représentations, soit une moyenne de 2.505 spectateurs.

Odéon-Théâtre de France.

Budget de l'exercice 1966.....	5.032.860 » F.
Recettes brutes.....	1.449.587,50 F.
Subvention (1966).....	2.682.860 » F.

a) *Coefficient de remplissage de la salle* :

— *grande salle* : 132.386 spectateurs pour 161 représentations, soit une moyenne de 823 spectateurs. Pourcentage de fréquentation : 68,5 %.

— *petite salle* : 7.660 spectateurs pour 13 représentations, soit une moyenne de 588 spectateurs. Pourcentage de fréquentation : 98 %.

Total : 140.046 spectateurs pour 174 représentations, soit une moyenne de 836 spectateurs. Pourcentage de fréquentation : 70 %.

Théâtres privés.

L'aide de l'Etat aux auteurs dramatiques s'est manifestée jusqu'à présent par la voie de l'aide à la première pièce, créée en 1947 par Pierre Bourdan, et qui a fourni au théâtre un important contingent d'auteurs aujourd'hui célèbres : Emmanuel Robles, Julien Gracq, Arthur Adamov, Georges Shehade, Samuel Beckett, François Billeldoux, etc.

Le système, basé essentiellement sur la sélection préalable de pièces par un comité de lecture, puis sur l'intervention financière de l'Etat en vue d'en favoriser la représentation, a, depuis sa création, évolué dans ses modalités pratiques pour s'adapter progressivement aux réalités artistiques et économiques du moment.

Mais il est devenu évident depuis quelques années qu'il ne correspond plus exactement à la situation actuelle du théâtre et qu'il doit être entièrement modifié s'il veut retrouver son efficacité première et jouer pleinement le rôle d'aide aux nouveaux auteurs qui lui avait été initialement assigné.

Il paraît nécessaire pour cela de le transformer en un système plus large d'aide à la création dramatique, non plus limité aux seules premières pièces, et visant à favoriser la création de pièces françaises (à l'exclusion des traductions ou adaptations) encore jamais représentées.

Les critères d'attribution des subventions seront évidemment, comme par le passé, ceux de la *qualité* (il sera naturellement fait appel aux avis d'une commission spécialisée) et de l'importance des risques financiers pris par les directeurs de théâtres ou animateurs de compagnies qui auront accepté de monter ces pièces nouvelles.

Du 1^{er} novembre 1964, date de création du fonds de soutien au théâtre privé au 31 juillet 1966, les résultats suivants ont été enregistrés :

— Produit de la taxe parafiscale.....	2.374.111 F
— Nombre de spectacles garantis (joués dans trente-quatre théâtres différents).....	77
— Montant des garanties accordées.....	5.438.195 F
— Montant des devis correspondants.....	15.244.391 F
— Nombre de spectacles pour lesquels les garanties ont effectivement joué.....	60
— Nombre de théâtres ayant effectivement bénéficié des garanties.....	30
— Montant des garanties effectivement payées.	2.163.441 F

Le montant des garanties payées représente 32,88 % des déficits correspondants.

Saison théâtrale 1965-1966.

NOM DU THEATRE	NOM DU SPECTACLE garanti.	MONTANT des garanties payées.	DEFICITS retenus.	POURCENTAGE de la garantie par rapport au déficit.
Antoine	« Boy Friend »	115.812	476.789	24,28
Paris	« Deux Anges sont venus »	257.205	561.864	45,77
Mathurins	« Le Plus Heureux des Trois »	50.349	118.239	42,58
Porte Saint-Martin.....	« Le Plus Grand des Hasards »	73.269	209.999	34,89
Palais-Royal	« Les Assassins associés »	19.828	76.352	25,96
Studio des Champs-Élysées.	« Les Eaux et Forêts, la Musica »	17.758	38.795	45,77
347	« Le Chevalier au Pilon Flamboyant »	13.950	82.616	16,89
En Rond.....	« Le Sacristain Bossu »	20.972	49.569	42,29
Œuvre	« Le Repos du 7 ^e Jour »	25.670	96.309	26,65
Gramont	« Pantagleize »	14.957	108.417	13,79
Vieux Colombier.....	« Saint-Euloge de Cordoue »	65.709	155.694	42,20
Lutèce	« Badadesques, l'Opéra du Monde »	34.652	66.945	51,76
Plaisance	« Aucassin et Nicolette »	3.961	24.215	16,35
Récamier	« Les Zykov »	22.333	70.729	31,57
Edouard-VII	« Pourquoi pas Vamos ? »	23.322	139.108	16,76
Tertre	« La Femme Cheval »	9.568	27.811	34,40
Kaléidoscope	« Babel Opéra »	3.733	21.875	16,06
En Rond.....	« Train de Nuit »	12.558	50.450	24,89
Potinière	« Cache Cache »	19.641	84.886	23,13
Paris	« Ce Soir à Samarcande »	35.666	174.834	20,39
Porte Saint-Martin.....	« Docteur Glass »	24.265	80.882	30,00
La Bruyère.....	« L'Effet Glapion »	23.888	39.813	60,00
Antoine	« Vacances pour Jessica »	37.728	169.818	22,21
Charles de Rochefort.....	« Sur la Route de Salina »	11.816	43.331	27,26
Arts	« L'Œuf à la Coque »	16.387	67.829	24,15

NOM DU THEATRE	NOM DU SPECTACLE garanti.	MONTANT des garanties payées.	DEFICITS retenus.	POURCENTAGE de la garantie par rapport au déficit.
Variétés	« Monsieur Dodd »	48.940	229.297	21,34
Studio des Champs-Élysées.	« La Promenade du Dimanche »	14.544	62.555	23,24
Paris	« Hier à Andersonville »	43.182	248.216	17,39
347	« Epitaphe pour George Dillon »	18.220	94.130	19,35
Mathurins	« Le Grand Cérémonial »	18.287	94.045	19,44
Charles de Rochefort.....	« Tête de Bulle »	12.767	57.906	22,04
Tertre	« Cloc'k City »	5.622	36.923	15,22
	Totaux saison 1965-1966..	1.116.559	3.860.261	28,92
	+ totaux saison 1964-1965.	964.860	2.228.275	43,30
		2.081.419	6.088.536	34,18

Décentralisation dramatique.

S'agissant du problème de la communication de l'acquis culturel, il convient de se demander quels sont les points de contact entre les interprètes ou, dans le cas des arts plastiques, les œuvres elles-mêmes, et le public. Dans un pays qui veut se développer harmonieusement, il importe que l'aire de diffusion soit la plus grande possible. Ainsi est posée la question de la concentration des moyens d'interprétation et de la décentralisation dramatique et lyrique.

Comme l'année précédente, la décentralisation dramatique bénéficie d'une mesure assez importante : 1 million de francs, mesure 03.7.74, pour l'adaptation des moyens des troupes de la décentralisation et l'extension systématique de leur action à l'ensemble du territoire. Par contre, la décentralisation lyrique ne bénéficie que d'une mesure nouvelle de 500.000 F.

Les deux tableaux ci-joints récapitulent, d'une part, les activités des troupes de la Décentralisation Dramatique pendant la saison 1965-1966, d'autre part, leurs sources de financement pendant l'année 1966.

Activités.

	NOMBRE de représen- tations.	NOMBRE de spectateurs.	PRINCIPAUX SUCCES
<i>I. — Centres dramatiques.</i>			
Comédie de Saint-Etienne (Jean Dasté).	149	103.785	« Maître Puntila et son valet Matti » de Brecht ; « Un Homme seul » d'A. Gatti.
Grenier de Toulouse (Maurice Sarrazin).	183	97.875	« L'Homme, la Bête et la Vertu » de Pirandello ; « Le Roi Lear » de Shakespeare.
Centre Dramatique de l'Est (Hubert Gignoux).	198	114.707	« Le Soulier de Satin » de Claudel ; « Comment naît un scénario de Cinéma » de Zavattini.
Centre Dramatique du Sud-Est (Philippe Tiry).	97	40.000	« La Fausse Monnaie » de Gorki ; « Le Médecin malgré lui » de Molière.
Comédie de l'Ouest (Georges Goubert et Guy Parigot).	205	97.184	« La Nuit des Rois » de Shakespeare ; « Les Bâtisseurs d'Empire » de Boris Vian.
Centre dramatique du Nord (André Reybaz).	159	62.676	« Le Bal des Voleurs » de Anouilh ; « Le Triomphe de l'Amour » de Marivaux.
Théâtre de la Cité de Villeurbanne (Roger Planchon et Robert Gilbert).	162	155.479	« Richard III » de Shakespeare ; « Bérénice » de Racine.
Comédie de Bourges (Gabriel Monnet).	161	88.789	« La Tempête » de Shakespeare ; « La Drôlesse » de S. Itkine.
Théâtre de l'Est Parisien (Guy Retoré).	312	165.888	« Macbeth » de Shakespeare ; « Mesure pour Mesure » de Shakespeare.
<i>II. — Troupes permanentes.</i>			
Théâtre de Bourgogne (Jacques Fornier).	196	45.783	« Les Rustres » de Goldoni ; « Huit Clos » de J.-P. Sartre.
Théâtre de Champagne (André Mairal).	159	74.579	« Histoire de Vasco » de Georges Schehade.
Comédie de Nantes (Jean Guichard).	81	37.705	« Le Cid » de P. Corneille ; « Misère et Noblesse » de Scarpetta.
Comédie des Alpes (René Lesage et Bernard Floriet).	193	80.031	« Les Justes » d'A. Camus ; « La Quadrature du Cercle » de Kataen.
Théâtre Populaire des Flandres (C. Robichez).	247	50.427	« La Répétition » de J. Anouilh ; « L'Annonce faite à Marie » de P. Claudel.
Tréteaux de France (Jean Danet).	285	160.000	« Soudain l'Eté dernier » de T. Williams ; « Electre » de Sophocle.
Théâtre de Caen (Jo Trehard).	229	115.549	« L'Opéra des Gueux » de J. Gay ; « Richard II » de Shakespeare.
Théâtre Quotidien de Marseille (Michel Fontayne).	62	16.560	« Pantagleize » de M. de Ghelderode.
Centre Théâtral du Limousin (Georges Régnier et J.-P. Laruy).	46	19.518	« Antigone » de B. Brecht ; « Le Pain Dur » de P. Claudel.
Théâtre du Bassin de Longwy (Marc Renaudin).	38	22.226	« Le Bossu » de P. Feval ; « La Tempête » de Shakespeare.
Total, Centres dramatiques et troupes permanentes.	3.142	1.548.761	

Sources de financement.

	SUBVEN- TIONS nationales.	SUBVEN- TIONS départemen- tales.	SUBVEN- TIONS municipales.	TOTAL
<i>I. — Centres dramatiques.</i>				
Comédie de Saint-Etienne.....	800.000	20.000	69.500	889.500
Grenier de Toulouse.....	700.000	»	280.400	980.400
Centre dramatique de l'Est.....	1.100.000	229.850	55.781	1.385.631
Centre dramatique du Sud-Est...	400.000	51.000	112.000	563.000
Comédie de l'Ouest.....	550.000	48.500	103.000	701.000
Centre dramatique du Nord.....	550.000	80.500	56.750	687.250
Théâtre de la Cité de Villeur- banne	900.000	10.000	80.000	990.000
Comédie de Bourges.....	555.000	5.000	204.000	764.000
Théâtre de l'Est parisien.....	1.700.000	»	»	1.700.000
<i>II. — Troupes permanentes.</i>				
Théâtre de Bourgogne.....	400.000	112.800	106.000	618.000
Théâtre de Champagne.....	100.000	32.000	75.000	207.000
Comédie de Nantes.....	100.000	10.000	»	110.000
Comédie Les Alpes.....	150.000	30.000	60.000	240.000
Théâtre populaire des Flandres..	100.000	231.000	44.500	375.500
Théâtre de Caen.....	300.000	»	80.000	380.000
Théâtre quotidien de Marseille..	150.000	10.000	2.000	162.000
Centre théâtral du Limousin....	80.000	60.000	60.000	200.000
Théâtre du bassin de Longwy....	80.000	80.000	7.500	167.500
	8.865.000	860.650	1.410.831	11.138.481

Théâtres municipaux. — Equipement.

Nous constatons au chapitre 62-20 l'attribution de 1.300.000 F pour les théâtres municipaux de Bourg-en-Bresse et de Saint-Gilles (La Réunion). Votre Commission est un peu étonnée que seuls deux théâtres bénéficient de ces crédits. Elle souhaiterait qu'un recensement des besoins soit effectué et que des crédits plus importants soient accordés afin de permettre aux troupes de haute qualité qui se produisent dans ces établissements, de bénéficier de bonnes conditions matérielles et de jouer devant un public qui ne sera pas rebuté par des établissements vétustes.

b) *La musique.*

Dans le domaine musical, jusqu'à présent délaissé, l'action de l'Etat se veut plus ample et plus efficace.

Le nouveau responsable de la musique a, dès son arrivée rue de l'Université, rénové non seulement l'enseignement musical, comme nous l'avons déjà signalé, mais encore voulu faire pénétrer le goût, le besoin même de la musique, de la bonne musique, dans tous les milieux.

La principale mesure envisagée est l'inscription au chapitre 43-23 d'une mesure nouvelle de 4.040.000 F destinée à promouvoir une politique de la musique à l'échelle du pays, politique concernant les sociétés de concert de Paris et de province, la musique de chambre, les orchestres municipaux, les chorales, les maîtrises, les sociétés de musique populaire, les associations éducatives.

Parallèlement, devant l'évolution des structures sociales et des moyens techniques mis à la disposition des musiciens, il est envisagé de procéder à des études concernant notamment les problèmes de l'animation musicale et le développement des techniques musicales contemporaines.

Le Gouvernement entend aussi accroître son contrôle sur la qualité et les objectifs des divers organismes subventionnés. C'est évidemment cette mesure qui constitue la pièce principale du dispositif budgétaire que le Gouvernement a prévu pour promouvoir l'action musicale. Elle consolide le principe de l'initiative privée et de la responsabilité de l'Etat chargé, ici, très naturellement de contrôler la qualité et les objectifs des associations.

Votre Commission espère que les moyens financiers assez importants qui sont ainsi accordés au Ministère des Affaires culturelles lui permettront de donner une vie nouvelle à toutes les associations qui concourent à l'interprétation musicale, c'est-à-dire, en définitive, à la reconstitution des chefs-d'œuvre.

c) *Le théâtre lyrique.*

Réunion des théâtres lyriques nationaux.

Montant de la subvention (année 1966).....	32.945.070 F.
Montant du budget (exercice 1966).....	41.886.070 F.

1° *Opéra.*

Recettes brutes de la saison 1965-1966..... 6.911.259,05 F.

Coefficient de remplissage de la salle :

L'Opéra a reçu, au cours de la saison 1965-1966, 292.983 spectateurs payants pour 207 représentations, soit une moyenne de 1.415 spectateurs. Le coefficient de remplissage pour 1.927 places vendables est égal à 71,4 %.

2° *Opéra-Comique.*

Recettes brutes de la saison 1965-1966 : 1.511.834,05 F.

Coefficient de remplissage :

L'Opéra-Comique a reçu, au cours de la saison 1965-1966 145.026 spectateurs payants pour 228 représentations, soit une moyenne de 636 spectateurs. Le coefficient de remplissage pour 1.389 places vendables est égal à 45,8 %.

Décentralisation lyrique :

Les 13 théâtres de la Réunion des Théâtres lyriques municipaux de France possèdent une troupe artistique et technique permanente dont l'effectif est laissé à l'appréciation de la municipalité.

Le financement de ces théâtres est du domaine exclusif de chaque municipalité qui attribue une subvention annuelle destinée à compenser le déficit avec l'aide éventuelle du département.

Depuis la réforme de la décentralisation lyrique intervenue en 1964, la subvention de l'Etat est accordée en fonction du rang obtenu par chaque théâtre dans un classement national, établi par un jury constitué par arrêté du 31 janvier 1966.

C'est en tenant compte des critères suivants, qui ont été définis par l'arrêté du 10 juin 1964, que le jury procède au classement des Théâtres lyriques municipaux :

- Création d'ouvrages contemporains..... Coefficient 2
- Entretien du répertoire et déplacements d'ouvrages Coefficient 1
- Elargissement du public et initiation à l'art lyrique Coefficient 2
- Prospection de talents nouveaux..... Coefficient 1

Le tableau ci-dessous fait apparaître le rang de classement de chaque théâtre (saison 1965-1966) et le montant de la subvention attribuée par l'Etat en 1966 :

1. — Strasbourg	600.000 F.
2. — Toulouse	570.000 F.
3. — Rouen	370.000 F.
4. — Lyon	350.000 F.
5. — Marseille	300.000 F.
6. — Avignon	140.000 F.
7 { Nice	120.000 F.
{ Mulhouse	120.000 F.
9. — Bordeaux	100.000 F.
10. — Metz	100.000 F.
11. — Nancy	Néant.
12. — Lille	Néant.
13. — Tours	Néant.

Nombre de représentations (opéras, opéras-comiques, opérettes et ballets), nombre total de spectateurs et liste des ouvrages représentés dans les 13 théâtres appartenant à la Réunion des Théâtres lyriques municipaux de France au cours de la saison 1965-1966 :

Avignon.

Nombre de représentations : 89.

Nombre total de spectateurs : 77.740.

Ouvrages représentés :

La Dame de Pique, de Tchaïkowsky (création), *Fidélio*, *Les Contes d'Hoffmann*, *Lucia Di Lammermoor*, *La Tosca*, *Madame Butterfly*, *La Bohème*, *Mireille*, *Rigoletto*, *Roméo et Juliette* (Gou-

nod), *Cavalleria Rusticana*, *Paillasse*, *Manon*, *Faust*, *L'Opéra d'Aran*, *La Chauve-Souris*, *La Belle Hélène*, *La Vie Parisienne*, *La Fille de Madame Angot*, *Les Mousquetaires au Couvent*, *La Veuve Joyeuse*,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Bordeaux.

Nombre de représentations : 142.

Nombre total de spectateurs : 86.487.

Ouvrages représentés :

Créations :

Ondine, Fille de la Forêt, rêve lyrique de José Bruyr; musique de Pierre Sancan.

Le Jeu de l'Amour et de la Mort, opéra tiré de l'œuvre de Romain Rolland, musique de Roger Calmel.

Le Testament de Tantes Caroline, farce de Nino, musique d'Albert Roussel.

Vu du Pont, drame lyrique d'après Arthur Miller, musique de Renzo Rossellini.

Mademoiselle Sans-Gêne, comédie musicale de Charles Clerc, d'après Clément Vautel.

Clivia Mia, opérette de Charles Amberg et Franz Maregg, musique de Nico Dostal.

La Tétralogie, *Così Fan Tutte*, *Boris Godounov*, *Don Quichotte*, *Le Barbier de Séville*, *Samson et Dalila*, *Mireille*, *Rigoletto*, *La Traviata*, *Manon*, *Carmen*, *Faust*, *La Tosca*, *Les Pêcheurs de Perles*, *Othello*, *Mignon*, *Roméo et Juliette*, *La Fiancée Vendue*, *Moineau* (Louis Beydts), *Les P'tites Michu* (Messager), *La Grande Duchesse de Gerolstein*, *La Veuve Joyeuse*, *Les Mousquetaires au Couvent*, *Véronique*,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Lille.

Opéra :

Nombre de représentations : 29.

Nombre total de spectateurs : 24.368.

Théâtre Sébastopol (plus spécialement consacré à l'opérette) :

Nombre de représentations : 125.

Nombre total de spectateurs : 119.575.

Ouvrages représentés :

Siegfried, Béatrice et Bénédicte, L'Opéra d'Aran, Mignon, Le Trouvère, La Traviata, Faust, La Tosca, La Flûte Enchantée, Carmen, Manon, Les Pêcheurs de Perles, Le Bal Masqué, Samson et Dalila, Rigoletto, Le Barbier de Séville, Cavalleria Rusticana, Werther, Manon Lescaut, La Vie de Bohème, Les Cloches de Corneville, La Mascotte, Les Saltimbanques, Les Mousquetaires au Couvent,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Lyon.

Nombre de représentations : 153.

Nombre total de spectateurs : 123.425.

Ouvrages représentés :

Pourpre Impériale de R. de Fragny, Dialogue des Carmélites, Faust, Tannhauser, Iphigénie en Tauride, L'Heure Espagnole, Così Fan Tutte, La Norma, La Damnation de Faust, Tristan et Isolde, Les Maîtres Chanteurs, Jeanne au Bûcher, La Flûte Enchantée, L'Opéra d'Aran, Le Barbier de Séville, Madame Butterfly, Carmen, Les Pêcheurs de Perles, Mireille, Hérodiade, La Vie de Bohème, Werther, La Tosca,

plus des opérettes.

Marseille.

Nombre de représentations : 88.

Nombre total de spectateurs : 93.561.

Ouvrages représentés :

Sud de Kento Coe (création), *Le Comte Ory*, *Eugène Oneguine*, *La Fille du Far-West*, *La Tétralogie* (coproduction avec Nice), *Lulu*, *La Contrebasse*, *Carmen*, *La Dame Blanche*, *Paillasse*, *Cavalleria Rusticana*, *Madame Butterfly*, *L'Opéra d'Aran*, *Faust*, *Lakmé*, *Le Maître de Chapelle*, *L'Heure Espagnole*, *Werther*, *La Fille de Madame Angot*, *Ciboulette*, *Véronique*,
plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Metz.

Nombre de représentations : 51.

Nombre total de spectateurs : 28.354.

Ouvrages représentés :

Le Revizor de Werner Egk, d'après Gogol (création), *Albert Herring* de B. Britten (création), *Don Quichotte*, *La Fiancée Vendue*, *Mireille*, *Paillasse*, *Le Pauvre Matelot*, *Les Mousquetaires au Couvent*, *La Fille du Tambour-Major*,
plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Mulhouse.

Nombre de représentations : 97.

Nombre total de spectateurs : 56.078.

Ouvrages représentés :

Médée de Darius Milhaud (création), *Vénitienne* de Jean Rivier (création), *Le Mandarin Merveilleux*, *Samson et Dalila*, *Mireille*, *Tannhauser*, *Madame Butterfly*, *Rigoletto*, *La Périchole*, *Les Mousquetaires au Couvent*,
plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Nancy.

Nombre de représentations : 100.

Nombre total de spectateurs : 74.515.

Ouvrages représentés :

Werther, La Tosca, Orphée, Nabucco, Le Freischutz, Salomé, Le Médecin malgré lui, Les 28 jours de Clairette, La Vie parisienne, Ciboulette,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Nice.

Nombre de représentations : 62.

Nombre total de spectateurs : 34.968.

Ouvrages représentés :

La Maison des morts de Janacek (création), Macbeth, La Tétralogie, Le Triptyque de Puccini, Aïda, Faust, Les Pêcheurs de perles, La Traviata, Cavalleria Rusticana, Les Noces de Jeannette, Les Contes d'Hoffmann.

Rouen.

Nombre de représentations : 85.

Nombre total de spectateurs : 85.010.

Ouvrages représentés :

La Princesse de Clèves de Jean Françaix (création), Le Viol de Lucrece, Orphée, Hérodiade, Roméo et Juliette, La Walkyrie, Le Vaisseau fantôme, Lucie di Lammermoor, Les Noces de Figaro, Les Pêcheurs de perles, Le Barbier de Séville, L'Opéra d'Aran, Hamlet, Faust, La Vie parisienne, Les Cent vierges,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Strasbourg.

Nombre de représentations : 107.

Nombre total de spectateurs : 74.783.

Ouvrages représentés :

Le Songe d'une nuit d'été de B. Britten (création), *La Femme sans ombre* de R. Strauss (création), *Lohengrin*, *Lucie di Lammermoor*, *Colombe*, *Don Giovanni*, *Rigoletto*, *Les Contes d'Hoffmann*, *Barbe Bleue* (Offenbach), *Ciboulette*,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Toulouse.

Nombre de représentations : 118.

Nombre total de spectateurs : 106.241.

Ouvrages représentés :

Le Jouer de Prokofiev (création), *Samson et Dalila*, *Così Fan Tutte*, *Jeanne au bûcher*, *La Tétralogie*, *Carmen*, *Faust*, *Mireille*, *Hamlet*, *La Traviata*, *Werther*, *La Force du Destin*, *L'Opéra d'Aran*, *Turandot*, *Don Carlos*, *Sœur Angélique*, *La Servante maîtresse*, *Les Contes d'Hoffmann*, *La Belle Hélène*, *La Fille de Madame Angot*,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

Tours.

Nombre de représentations : 32.

Nombre total de spectateurs : 28.745.

Ouvrages représentés :

Gringoire de Jean Rollin (création), *Don Juan*, *André Chénier* de Umberto Giordano, *L'Opéra d'Aran*, *La Mascotte*, *Miss Heliott*, *Les Mousquetaires au Couvent*, *Paganini*, *Les Contes d'Hoffmann*, *Les Saltimbanques*, *Fortunio*, *Si j'étais roi*, *Le Petit Duc*,

plus des opérettes modernes et à grand spectacle.

d) *Danse.*

S'il est un art où les sentiments humains et les passions peuvent s'exprimer librement et totalement, c'est bien par la danse et cela dans tous les temps, sous toutes les latitudes, chez tous les peuples depuis les plus primitifs aux plus civilisés et c'est dans le ballet que cet art a trouvé sa forme la plus parfaite.

Dans des budgets antérieurs, une somme importante était consacrée à l'encouragement des troupes de ballets, nombreuses dans notre pays et qui vivent difficilement car c'est un art exigeant et peu rémunérateur.

Aussi sommes-nous surpris de la modicité du crédit affecté à cet article. Nous pensons qu'il ne permettra pas d'aider efficacement les troupes qui risquent de disparaître, ou tout au moins de connaître des difficultés insurmontables.

2. — LES FORMES COMPLEXES ET NOUVELLES
TRIBUTAIRES DU DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

a) *Le Cinéma*

Mesure 01-6-57, chapitre 43-03 (nouveau) + 1.900.000 F.

Action nouvelle en matière d'intervention publique :

1.200.000 F de subvention de fonctionnement à la Cinémathèque française (précédemment à la charge du Centre national de la Cinématographie).

700.000 F à porter dans la participation de l'Etat au tiers des dépenses de fonctionnement de l'Institut des hautes études cinématographiques.

Notre collègue, M. Lamousse traitant spécialement de cette question nous ne nous étendrons pas davantage.

b) *Maisons de la Culture.*

Il s'agit d'une des plus belles réalisations du Ministère des Affaires culturelles. Leur succès, leur réussite totale prouvent combien elles répondent à un besoin de culture, à cette soif de connaissance qui se manifeste dès leur création dans les centres où elles ont été établies. C'est là, sans doute, le moyen le plus

parfait de diffusion culturelle permettant d'atteindre un très large public de toutes les conditions, en lui assurant la haute qualité de la culture dans la variété des disciplines où chacun peut satisfaire ses aspirations personnelles.

Au chapitre 43-91, une mesure nouvelle n° 03-7-76 de 970.000 F, porte au crédit des Maisons de la Culture une somme de 6.525.000 F destinée aux grandes associations culturelles et aux Maisons de la Culture (en fonctionnement ou en préparation) devant être ouvertes en 1967.

A l'heure actuelle, sept maisons de la Culture sont ouvertes :

Bourges, Caen, Le Havre, Théâtre de l'Est parisien, Amiens, Thonon, inaugurée le 5 juin 1966.

Quatre autres Maisons de la Culture sont en construction à Nevers, Rennes, Reims et Saint-Etienne.

Bientôt vont commencer les travaux de construction de la Maison de la Culture de Grenoble. Le projet de Chalon-sur-Saône est approuvé et les études architecturales des Maisons de la Culture d'Angers, Pau et Longwy sont sur le point d'être achevées, ainsi que celle de Papeete.

Bien que sachant les multiples difficultés inhérentes à l'implantation de ces établissements, la Commission des Affaires culturelles désirerait les voir se multiplier, estimant qu'une Maison de la Culture est indispensable dans chaque département pour exercer son rayonnement et son influence avec efficacité.

Peut-être des centres culturels communaux pourraient-ils venir compléter et seconder l'action des Maisons de la Culture.

Au chapitre 66-20 figure un crédit de 31.600.000 F destiné aux subventions d'équipement aux Maisons de la Culture.

MAISONS DE LA CULTURE

Comptes d'exploitation pour 1965 et activités.

TABLEAU I

Comptes d'exploitation pour 1965.

	BOURGES	CAEN	THEATRE de l'Est parisien.
Recettes	1.376.238,94	1.565.915,20	2.440.550,02
Dépenses	1.445.241,83	1.632.933,99	2.419.578,34
Subventions :			
Etat	(1) 525.000 »	500.000 »	1.780.000 »
Municipalité	500.000 »	500.000 »	»
Conseil général.....	25.000 »	»	»
	1.050.000 »	1.000.000 »	1.780.000 »
Pourcentage des subventions par rapport aux recettes.....	76,3	63,9	72,9

(1) Dont 25.000 F pour la visite officielle du Chef de l'Etat.

Les comptes d'exploitation 1965 pour la Maison de la Culture du Havre sont actuellement détenus par le Conseil d'Administration pour approbation.

TABLEAU II

	BOURGES		CAEN		LE HAVRE		THEATRE de l'Est parisien.	
	1964-1965.	1965-1966.	1964-1965.	1965-1966.	1964-1965.	1965-1966.	1964-1965.	1965-1966.
Date d'ouverture.....	12 octobre 1963.		24 avril 1963.		21 juin 1961.		3 octobre 1963.	
Population de la ville.....	60.632 habitants.		112.690 habitants.		191.583 habitants.		2.790.091 habitants.	
Nombre d'adhérents.....	8.413	9.518	6.114	9.635	3.915	4.892	13.484	20.152
Nombre de représentations...	141	(1) 150	221	(1) 229	88	(1) 118	205	312
Nombre de spectateurs.....	62.021	60.316	108.169	115.549	19.333	19.552	92.742	165.888
Dont adhérents.....	75,7 %	77,7 %	71,3 %	71,3 %	49,4 %	82,5 %	80,4 %	85,5 %
Taux de fréquentation....	58,5 %	53,5 %	62,4 %	61,9 %	72 %	76 %	49,4 %	58,5 %

(1) Expositions non comprises.

On enregistre pour Amiens : 7.502 adhésions au 30 juin 1966 et 41.957 spectateurs (dont 74,7 % d'adhérents) pour 136 manifestations, soit un taux de fréquentation de 59,8 %.

La Maison de la Culture de Thonon, ouverte le 4 juin 1966, comptait 5.025 adhérents le 30 juin (population : 15.000 habitants environ).

	THEATRE		MUSIQUE	DANSE	VARIETES	CINEMA	THEATRE pour enfants.	COMEDIENS dans la cité.	EMISSIONS	MIME	T. E. P. Magazine.	POESIE
	Drama- tique.	Lyrique.										
<i>Amiens :</i>												
Manifestations	27	2	12	3	7	83	2					
Spectateurs	15.756	1.061	3.286	1.942	4.591	15.099	222					
Taux de fréquentation.	59,8 %	51,5 %	37 %	80,9 %	78,1 %	62,9 %	38,2 %					
<i>Bourges :</i>												
Manifestations	58	6	21	3	10	28	9	15				
Spectateurs	28.239	2.651	7.203	1.337	4.816	11.611	2.438	2.021				
Taux de fréquentation.	57,3 %	46,5 %	47 %	71,3 %	70,8 %	48 %	61,6 %	35,8 %				
<i>Caen :</i>												
Manifestations	54	8	12	4	12	96	7		34	2		
Spectateurs	38.564	4.395	8.408	2.465	8.416	43.735	3.202		6.364	356		
Taux de fréquentation.	71,4 %	54,9 %	70 %	61,6 %	69,8 %	57,1 %	45,7 %		58,3 %	17,8 %		
<i>Le Havre :</i>												
	(lectures de spectacles de pièces de centralisation)											
Manifestations	7	9	12	»	6	38	46					
Spectateurs	547	770	2.861	»	1.946	4.409	9.019					
Taux de fréquentation.	49,7 %	73,3 %	86,6 %	»	100 %	62,4 %	78,3 %					
<i>Théâtre Est parisien :</i>												
Manifestations	148	8	16	7	11	113				8		1
Spectateurs	70.448	2.496	12.470	3.161	8.334	65.287				3.324		368
Taux de fréquentation.	53,7 %	36,5 %	81,6 %	51,7 %	82,1 %	61,5 %				49 %		44,2 %

c) *Radiodiffusion et télévision.*

Dans un excellent rapport, M. Fleury fait le point des problèmes de l'O. R. T. F. Sur le plan qui nous occupe, votre rapporteur, exprimant la conviction de la grande majorité de la Commission, estime que le Ministère des Affaires Culturelles devrait participer directement et d'une manière profonde à la programmation pour tout ce qui n'est pas information proprement dite. Le Ministère dispose de moyens très importants et de grande valeur qui devraient être mieux utilisés par l'O. R. T. F. et, d'autre part, la diffusion de la culture sous tous ces aspects doit être inspirée par le Ministère des Affaires Culturelles. On pourrait alors espérer une amélioration de la qualité des programmes dont la valeur artistique laisse trop souvent à désirer.

IV. — LA CREATION ARTISTIQUE

Qu'on le veuille ou non, et quelles que soient les divergences de points de vue, la liberté de création artistique peut se concilier, comme toute notre histoire en témoigne, avec l'intervention de l'Etat. Bien plus, dans toutes les hautes époques de l'Art, l'Etat a joué un rôle déterminant et d'abord parce qu'en raison de sa permanence et de sa puissance financière il peut se permettre, s'il est éclairé, de ne pas se confiner dans l'utilitaire et l'immédiat.

A. — L'intervention directe. — Mobilier national. Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais, de la Savonnerie et de Sèvres.

Sous cette rubrique, nous examinons différentes actions du Ministère des Affaires culturelles destinées à encourager la création artistique et qui sont d'un aspect assez différent.

Tout d'abord au chapitre 34-22, article 4, un crédit de 632.680 F, en augmentation de 150.000 F, destiné au mobilier national et aux manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

La réorganisation de ces établissements se poursuit sur le plan pratique.

Le nouveau bâtiment des Gobelins et de Beauvais va être entrepris incessamment.

Le recrutement d'élèves liciers ne pose plus de problème.

L'article 03-4-47 prévoit un crédit de 600.000 F pour la prise en charge par les Affaires culturelles d'un atelier de fabrication de tapis créé à Lodève par le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre du reclassement des Français musulmans rapatriés d'Algérie.

L'article 5 du chapitre 34-22 prévoit un crédit de 684.590 F pour la Manufacture nationale de Sèvres. Le crédit reconduit la somme votée l'année dernière. Cependant, une mesure nouvelle de 26.168 F (03-1-25) permettra de créer un poste d'inspecteur principal des Beaux-Arts.

La mesure 03-2-33 a été prise pour l'application du nouveau statut de la Manufacture de Sèvres ; elle se rapporte à des modifications d'emplois et d'indices qui se traduisent par une dépense nouvelle de 73.656 F.

L'équipement de la manufacture se poursuit et, comme aux Gobelins, la Direction et le Service de la création artistique s'efforcent de rénover la production artistique en faisant appel à des artistes qui acceptent d'étudier des modèles pour la Manufacture de Sèvres.

Les résultats obtenus sont satisfaisants et le volume des ventes en augmentation.

B. — Interventions indirectes.

Le budget des Affaires culturelles prévoit des crédits destinés, soit à accorder des prix aux artistes et à leur permettre de manifester leur talent, soit à leur acheter ou commander des œuvres d'art.

1° *Le prestige.*

Dans la rubrique de l'incitation, nous pouvons signaler à nouveau la création d'un grand prix national de la musique de 10.000 F (mesure 03-7-70 inscrite au chapitre 43-21).

A l'article 43-23, une majoration de 30.000 F est accordée pour l'organisation du concours de Rome de composition musicale ; ce crédit atteint 66.220 F.

Le Ministère des Affaires culturelles propose de doubler le grand prix national des lettres et le grand prix national des arts, soit 10.000 F (mesure 03-7-70, chapitre 43-21).

La *biennale internationale des jeunes peintres* ayant lieu en 1967, le crédit de 190.000 F est ouvert afin d'assumer les frais de cette manifestation.

Au titre des équipements, mentionnons le chapitre 56-20 qui prévoit 1 million d'autorisations de programme pour la création artistique.

2° *Achats et commandes.*

Une heureuse innovation a permis d'inscrire au chapitre 43-23, article 8, un crédit de 300.000 F en augmentation de 180.000 F pour commander à des compositeurs de musique des œuvres et assurer

leur exécution. Une politique nouvelle de réalisation des commandes de l'Etat doit s'instaurer avec les différentes formations musicales afin que toutes les œuvres commandées soient exécutées.

Votre Commission doit se réjouir de cette très heureuse décision.

Si la musique est encouragée, il en est de même pour les arts graphiques et plastiques ; la mesure 03-7-72, chapitre 43-23, prévoit une augmentation de 480.000 F, soit au total 1.880.000 F. Le but de cette augmentation est de poursuivre une politique tendant à constituer des collections témoignant de l'art de notre temps et à mettre le public de province en contact avec toutes les disciplines par le moyen d'expositions circulantes.

L'intervention du Ministre se fait essentiellement par la voie d'achats dans les salons, les galeries, les ventes publiques, les ateliers, ou de commandes directes aux artistes, de peintures, sculptures, gravures de cartons, de tapisseries (chap. 43-22, art. 1^{er}, 2, 3), ou par celle de contrats d'études passés avec des créateurs portant sur la recherche de formes ou de décors, qui sont ensuite réalisés dans les manufactures du mobilier national, de Sèvres ou des Gobelins.

Le montant des achats et commandes relevant directement des attributions du Service de la Création artistique s'est élevé pour 1966 à 1.399.990 F et un crédit supplémentaire de 480.000 F est demandé pour 1967. Celui des contrats de prototypes était de 200.000 F en 1966. Il sera de 250.000 F en 1967.

Les acquisitions et commandes d'œuvres d'art répondent à des objectifs différents :

— soit alimenter le Musée national d'Art moderne et certains musées de province ;

— soit constituer un fonds d'œuvres destinées à être présentées au public dans des expositions, notamment dans les Maisons de la Culture ;

— soit attribuer aux artistes, quelle que soit leur tendance et sur la seule référence de leur talent, la consécration d'un achat de l'Etat suivi de la mise en dépôt de leurs œuvres dans des locaux officiels.

Les achats, qui répondent à des programmes bien définis ou concernent des artistes à la notoriété déjà établie, ne peuvent

poser des problèmes que d'ordre budgétaire et il est certain que les moyens destinés au service doivent être progressivement augmentés ;

— soit enfin réunir des œuvres d'artistes dont les recherches et les tendances paraissent intéressantes et justifier un test auprès du public, des critiques, des connaisseurs permettant ainsi de déceler les valeurs durables.

Cette solution est évidemment très délicate et ne peut se faire qu'avec un risque d'erreur. Elle est effectuée après consultation d'une commission composée de personnalités qualifiées.

Utilisation des crédits votés pour 1966.

Chapitre 43-22. — Commandes artistiques et achats d'œuvres d'art.

Le service s'est efforcé d'appliquer une politique des achats et commandes aussi représentative que possible de l'art de notre époque.

Article premier.

Crédit budgétaire initial : 900.000 F + 100.000 F (virement en cours de gestion). — Total : 1 million de francs.

1° Achats dans les grands salons :

Salon d'Automne 1965 : 27.850 F (à MM. Bertholle, Hayden, Fiorini, Guastalla, André Strauss).

Salon des Artistes français 1966 : 8.300 F (à M. Guinebert, Mlle Journod, MM. Lucien Martiel, Gaston Sebire).

Salon de la Société nationale des Beaux-Arts : 11.300 F (à Mlle Anguille, MM. Bonnin, Genis, Roger Worms, une sculpture à M. Achiam).

Salon des Indépendants : 4.000 F (à MM. R. Delaporte, E. Trochain, Mmes Rozenberg et J. Schoeller).

Et à divers salons de province, notamment à Lyon : MM. Burllet, Conty, Niogret, Thomas, Viciley.

2° Achats proposés par la Commission de la Création artistique et destinés au Musée national d'Art moderne et aux musées de province, notamment :

Peintures et dessins de : MM. Balthus, Bercot, Bokor, Bores, Mme Sonia Delaunay, MM. Elvin Jan, Lanskoy, Masson, Raoul Michau, Muller, Pereire, Peverelli, Jean Revol, G.-L. Roux, Simon, Tal Coat, Jean Terles, etc., pour un total de 414.000 F ;

Sculptures de : MM. Beaudin, Chavignier, Etienne Martin, Viseux, pour un total de 254.000 F.

3° Commandes de cartons de tapisserie et de tapis :

A M. Adam, Mme Sonia Delaunay, MM. Grimm, Lucien Fleury, Fumeron, Gilioli, Pierre Lagrange, Lanskoy, Louttre-Bissière, Mennessons, Pellerin, Prassinos, Mme Suzanne Roger, M. Tourlière, pour un total de 263.000 F.

4° Encadrements. — Transport et restauration d'œuvres d'art. — Le reste du crédit, soit 17.500 F.

Article 2.

Crédits utilisés pour la constitution d'un fonds d'art décoratif destiné à des expositions dans le domaine de l'Action culturelle.

Crédit budgétaire initial.....	1.400.000 F.
Ramené à	280.000

Différence	1.120.000 F.
------------------	--------------

Utilisée comme suit :

a) Virement de 1 million de francs à l'article 7, Musées de France, pour l'acquisition d'œuvres d'art (à la vente Lefebvre et pour le Musée national des Arts africains et océaniens) ;

b) 120.000 F utilisés pour l'exposition Picasso.

Utilisation du crédit de 280.000 F :

1° Achats de gravures.....	27.000 F.
2° Achats de peintures et de sculptures à la Biennale internationale des Jeunes.....	31.000
3° Vitraux d'après Bissière.....	14.000
4° Peinture, tapisserie : MM. Estève, Gischia, Sima, Mme Sonia Delaunay.....	95.000
5° Sculpture : MM. Lardera, Sjolholm, Mme Diem-Phung-Thi	79.000

Situation au 7 novembre 1966.

Article 3.

Crédit budgétaire initial : 219.990 F + 18.749 F de report destiné à des travaux de décoration.....	238.739 F.
Ramené à	55.824

Différence 182.915 F,

soit : 100.000 F virés à l'article premier dont la dotation s'est
avérée insuffisante et 82.915 F utilisés pour l'exposition Picasso.

Commande de vitraux d'après Isabelle Rouault...	5.000 F.
Achats de cartons de vitraux de Bazaine exécutés pour l'Eglise Saint-Séverin.....	25.224
Commande de grands médaillons de bronze à Paul Belmondo pour la Maison nationale des artistes de Nogent-sur-Marne	15.600
Participation à l'érection d'un monument Jean Jaurès à Montpellier	10.000

55.824 F.

Projets d'achat.

Le service se propose de marquer, par des œuvres exceptionnelles, certaines grandes manifestations internationales :

Exposition internationale de Montréal ;

Jeux Olympiques d'hiver,

et d'entreprendre de grands ensembles d'art monumental, notamment :

Vitraux de la Cathédrale de Nevers ;

Statuaire des Tuileries.

Il désire également introduire un témoignage particulièrement important de création artistique dans certains édifices de caractère culturel : Théâtres, Maisons de Culture, etc.

Créations musicales.

Utilisation du crédit 1966, article 8 du chapitre 43-23, pour le paiement des commandes à des compositeurs de musique.

Le crédit budget 1966 du chapitre 43-23, article 8, est	120.000 F.
Transfert de l'article 2 du chapitre 43-23, activités musicales, sur l'article 8.	
Commandes à des compositeurs de musique....	35.000 F.
Report de crédits engagés en 1965 et non ordonnancés par suite des délais de livraison des commandes musicales	124.039 F.
	<hr/>
Total	279.039 F.

Ce crédit a été utilisé pour le paiement de commandes à des compositeurs et pour le règlement de frais de matériel et de reproduction d'œuvres commandées suivant le tableau ci-après :

Paiement de commandes pour un crédit total de.	179.000 F.
5 opéras ou ouvrages lyriques.	
3 ballets.	
10 œuvres symphoniques.	
6 autres ouvrages.	
Règlement de frais de matériel et de reproduction d'œuvres commandées pour un crédit global de.....	100.000 F.
	<hr/>
Total	279.000 F.

Mentionnons, enfin, l'utilisation des fonds qui au titre de la législation en vigueur doivent être consacrés — au titre du 1 % — à l'achat d'œuvres d'art. Nous voudrions que ce texte soit, dans tous les cas, parfaitement appliqué et que la qualité des œuvres soit contrôlée dans des délais très brefs.

C. — Architecture.

Nous avons déjà dit plus haut la place de plus en plus prépondérante que doit prendre l'architecture dans la vie même de la nation. C'est pourquoi votre Commission approuve pleinement

la création d'un chapitre nouveau 34-34 dont la dotation (500.000 F) doit permettre à la Direction de l'architecture de faire effectuer des recherches et des études, notamment dans la région parisienne.

Notons aussi, dans le même sens, la création d'une conservation régionale chargée très spécialement des quatre départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Cette conservation qui englobe la capitale et ses environs immédiats, est des plus importantes et assumera une lourde responsabilité dans le devenir de Paris. La mesure 04.1.48 (+ 519.427 F) permet la création de 21 emplois.

Les crédits destinés aux monuments civils et palais nationaux, inscrits au chapitre 56-32, s'élèvent en autorisations de programme à 61.950.000 F, le poste le plus important étant les travaux du Grand Palais pour 14.950.000 F.

Aide aux artistes.

L'année dernière, votre Rapporteur avait donné quelques indications sur les différentes formes de l'aide apportée aux artistes. Votre Commission note qu'un élément nouveau est intervenu : l'application depuis le 2 janvier 1966 du régime de sécurité sociale en faveur des artistes peintres, sculpteurs et graveurs.

Le chapitre 46-91 est consacré à l'assistance culturelle. Le crédit de 448.600 F est identique à celui de 1966, lui-même à peine supérieur à celui de 1965.

1. — Assistance culturelle pour les artistes des arts graphiques et plastiques.

Les crédits d'assistance culturelle pour les artistes des arts graphiques et plastiques restent au niveau de 1966. Mais le régime de sécurité sociale en faveur des artistes peintres, sculpteurs et graveurs en application depuis le 2 janvier 1966 apporte des garanties appréciables aux artistes qui bénéficient désormais d'un ensemble d'avantages sociaux comprenant :

— la couverture des charges sociales au titre de travailleurs indépendants : prestations familiales, risques vieillesse, par leur affiliation aux caisses d'allocations familiales et à une caisse de retraite (Cavar) ;

— la couverture des risques maladie, maternité, décès, au même titre que les salariés du régime général des assurances sociales, et avec un financement assuré intégralement par une cotisation des artistes correspondant sensiblement à celle des salariés et pour le surplus par une contribution des commerçants en œuvres d'art originales, calculée sur le chiffre d'affaires de ces derniers ;

— la possibilité pour les artistes professionnels de toucher l'allocation de chômage par l'intermédiaire des bureaux de la main-d'œuvre.

Bien entendu ces moyens prévus par le législateur doivent être complétés dans des cas individuels par des possibilités d'intervention de la part des services du Ministère chargé de la tutelle des artistes.

2. — Caisse nationale des Lettres.

Les deux buts essentiels de la Caisse nationale des Lettres sont l'aide à la création littéraire et l'aide à l'édition des grandes œuvres culturelles de notre patrimoine national.

Cependant en 1966, ainsi qu'il a été indiqué l'année précédente, onze allocations permanentes de 750 F par mois ont été attribuées à des écrivains dont la situation matérielle est loin de correspondre à la valeur et à l'importance littéraires. Le Comité de Direction de la C. N. L. a décidé que ces pensions seraient ajustées chaque année, en fonction des hausses de traitements intervenues dans la fonction publique.

Sans méconnaître l'insuffisance évidente des crédits affectés à l'assistance culturelle, il faut considérer les difficultés de tout système d'aide en raison même de la qualité et de l'extrême sensibilité d'hommes et de femmes qui se sont consacrés, leur existence durant, aux différentes formes d'art.

Conclusions.

La lecture du budget du Ministère des Affaires culturelles fait apparaître la très grande diversité, la multiplicité d'actions dont le coût est très faible mais qui ont toutes une signification et une importance déterminantes pour l'avenir de notre culture. Celle-ci, malheureusement, ne dépend pas uniquement du Ministère des Affaires culturelles, puisque nous trouvons, en dehors même du Ministère de l'Éducation nationale, de nombreuses actions menées grâce à des fonds publics qui lui échappent partiellement ou totalement. Parmi ces actions, celle de l'O. R. T. F. pour tout ce qui n'est pas information proprement dite est sans doute la plus importante.

Cette situation est certainement dommageable : elle l'est, parce que la coordination et le plein emploi des moyens en personnel et en équipement ne peuvent être assurés dans ces conditions ; elle l'est aussi parce que la qualité est trop souvent sacrifiée.

A ce premier thème de réflexion, votre Commission voudrait en ajouter un second : la culture, en ce qu'elle se distingue en une certaine manière de l'Éducation nationale, est sans doute l'une des façons les plus hautes de mettre à profit les loisirs que la civilisation moderne accorde à l'homme. Mais la culture n'est pas seulement un moyen d'enrichir la vie de loisirs, elle est aussi, avec l'enseignement et sans qu'on y prenne assez garde, un des facteurs déterminants du développement économique et social.

Le culte du beau et l'amour des arts devraient être, dès le plus jeune âge, partie intégrante de l'éducation nationale. Ainsi, sans doute, seraient assurées les meilleures conditions du détachement intellectuel de l'enfant par rapport à la situation concrète dans laquelle il se trouve et qui, trop souvent, empêche son esprit de se développer.

L'art, enfin, justifie l'existence ; il donne à la vie un sens et une valeur. Aussi votre Commission des Affaires culturelles voudrait-elle que le Ministère de M. André Malraux continue de développer les actions nouvelles les plus marquantes, telles les maisons de la culture, l'enseignement et la création musicale, sans pour autant négliger le passé le moins lointain. Il est bien se s'occuper de fouilles, il serait très bien de faire un effort plus considérable sur les monuments historiques.

Approuvant, dans son ensemble, la politique poursuivie par M. André Malraux, appréciant la valeur des équipes actuellement en place et espérant que l'action entreprise ira s'amplifiant et se précisant, votre Commission donne un avis favorable au budget du Ministère des Affaires culturelles.